Publié le 27 juin 2015.

Dernière modification : 26 juin 2025. www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA, Tunisie

fei

(groupe Mokta-el-Hadid)

S.A., 11 juillet 1899.

MOKTA-EL-HADID (Le Journal des finances, 2 juin 1906)

Mokta-el-Hadid [...] s'est intéressée aux mines du Djebel-Djerissa qui exploite des mines de fer en Tunisie.

Jean-Marie-Eugène MERCIER-PAGEYRAL, ingénieur-conseil par C.K. et A.L.

Né à Pézuls (Dordogne), le 18 juin 1866. Fils de *Jean*-Léon Mercier-Pageyral, employé de forge aux Eyzies-de-Tayac.

Ingénieur des Arts et Manufactures (1889).

Ingénieur principal des mines de la Compagnie française des mines du Laurium (novembre 1890-janvier 1897)

Directeur et organisateur de l'exploitation des mines de fer de Batère et Las Indis à Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales)(1897-1900), pour la maison Joseph Monin & Cie Directeur et organisateur de l'exploitation des Mines du Djebel-Ressas (Tunisie) (1900-1918)

Y construit le premier atelier de concentration des minerais établi en Tunisie Administrateur des désespérantes Mines de Guelma (Algérie)(1905). Étudie et développe le site de Djebel-Djerissa (Tunisie)(1906),

puis devient ingénieur-conseil de cette société. Fondateur (1907) et administrateur des Mines de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille (zinc dans le Gard).

Administrateur des médiocres Mines du Djebel-Guendou (Algérie)(1908).

Directeur et administrateur général

de la Société des Mines de cuivre de Naltagua (Chili)(1918)

Membre de la Société de l'industrie minérale

Chevalier de la Légion d'honneur du 29 juin 1937 (min. Aff. étr.).

gion a normear da 25 jani 1557 (mm. 7 m. ett.).

ANNONCES LÉGALES Société du Bou-Jaber.

(La Cote de la Bourse et de la banque, 16 janvier 1906)

Changement de dénomination. — Réduction du capital. — Modifications aux statuts. — Suivant délibération de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de cette société, tenue le 23 décembre 1905. la dénomination de la société sera, à l'avenir, Société du Djebel-Djerissa. — Mine de calamine et de plomb. d'Algérie et de Tunisie.

Le capital social, qui était de 4.500.000 francs, a été réduit à 3.000.000 fr.et diverses modifications ont été apportées aux articles 2, 3, 7, 20, 23, 25,34 et 49 des statuts. — *Petites Affiches*, 13 janvier 1906.

Espagne Campanario (L'Écho des mines et de la métallurgie, 4 mars 1907)

La Société des mines de cuivre de Campanario a été constituée le 20 décembre 1906 pour exploiter des mines situées dans la province de Huelva (Espagne) commune de Valverde del Camino. Elle n'ont gu'une étendue de 86 hectares. [...]

Président: M. le baron de Dietrich ¹, administrateur de la Société des mines de fer du Djebel-Djerissa, du Djebel-Ressas, etc. Administrateur délégué: M. Max Lyon ², ingénieur, administrateur de la Société des mines du Djebel-Djerissa, du Djebel-Ressas, de Catémou, etc. [...]

MINERAIS DE FER DE MOKTA-EL-HADID (Le Journal des finances, 4 mai 1907)

Les participations, qui étaient de 4.325.000 fr. en 1905, ont progressé de 4.708.873 fr. en 1906, provenant :

De l'acquisition de 5.200 actions de 400 fr. libérées de 225 fr. et 6.971 parts de la Société du Djebel-Djerissa, moyennant 3.887.851 fr. ;

...

Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid Assemblée générale du 9 avril 1907 (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 16 mai 1907)

À la suite de visites et d'études faites sur divers gisements de minerais de fer signalés en Algérie et en Tunisie, nous avons été conduits, ainsi que nous vous l'annoncions l'an dernier, à prendre une participation importante dans la Société des mines du Djebel-Djerissa, ayant pour objet l'exploitation d'une concession située dans la haute région du Kef, à 220 kilomètres de la mer. Les travaux déjà exécutés sur le gîte ont révélé

¹ Baron Albert de Dietrich (1861-1956) : ingénieur des mines, constructeur de matériel ferroviaire à Niederbronn, administrateur de sociétés, à commencer par la Jonction Salonique-Constantinople. Voir encadré

Membre du conseil de la New African Cy qui s'était intéressée aux mines de Bou-Jaber, ancêtre de la Société du Djebel-Djerissa.

² Max Lyon (1854-1925), Polytechnique Zurich. Après avoir travaillé à la construction de chemins de fer en France, au Brésil et la Réunion, puis construit le port de Beira au Mozambique, il devient administrateur d'une trentaine de sociétés, principalement minières.

l'existence de tonnages importants d'un minerai dont la qualité rendra l'écoulement facile. Une convention a été passée le 26 avril dernier avec le gouvernement tunisien en vue d'assurer le transport et l'embarquement à La Goulette du tonnage annuel dont nous envisageons l'extraction prochaine. Nous possédons dans cette société 5.200 actions sur les 9.000 qui constituent le capital social et 6.971 parts sur les 9.000 émises. Nous avons obtenu dans le conseil d'administration l'influence qui correspond à l'intérêt que nous avons pris dans l'entreprise. Les actions sont d'une valeur nominale de 400 francs sur laquelle il reste 175 francs à verser.

Ces titres figurent à notre bilan pour le prix de 3.887.851 francs, prix d'acquisition et nous espérons que, lorsque la mine sera en pleine exploitation, ils apporteront un appoint intéressant dans les produits de notre société.

Algérie Au Djebel-Djerissa (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 4 juillet 1907)

M. [Philippe] de Cerner, directeur de la Compagnie du Mokta-el-Hadid, est arrivé le 13 juin à la mine de fer du Djebel-Djerissa, accompagné de M. l'ingénieur Charbonnier, directeur de la mine d'Aïn-Alléga*, près Tabarka [Tunisie], et qui appartient également à la Compagnie de Mokta.

Une fiévreuse activité règne actuellement au Djebel-Djerissa, où mille ouvriers de toutes catégories sont employés. 30.000 tonnes de minerai sont déjà sur le carreau de la mine. Ajoutons que les installations sont poussées activement par une centaine de maçons et autant d'ouvriers d'art divers. Le bureau des Postes et Télégraphes fonctionne depuis le 1^{er} mai et les ingénieurs qui dirigent les travaux ont avancé ceux-ci suffisamment pour être en mesure de commencer les expéditions à l'époque fixée, soit le 1^{er} janvier 1908.

La voie ferrée sera également terminée à cette époque.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA
Société anonyme
Capital : 3.600.000 francs
Assemblée générale du 11 avril 1907.
(L'Information financière, économique et politique, 1er août 1907)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 39 des statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de notre septième exercice social et de la situation de notre société au 31 décembre 1906.

Cet exercice a été employé à la continuation de l'étude du gîte du Djebel-Djerissa et à la préparation du programme de sa mise en exploitation.

Nous avons été particulièrement aidés dans ces travaux par la Compagnie de Moktael-Hadid qui, en raison de l'intérêt important qu'elle a pris dans notre société, a consenti à nous prêter le concours de ses ingénieurs et nous fait profiter de son expérience dans l'exploitation des mines de fer.

Notre programme correspond à une extraction annuelle qui atteindra d'abord 150.000 tonnes pour être rapidement portée à 300.000 tonnes.

Il comporte des difficultés particulières provenant de ce que la mine est située dans une région dépourvue de ressources, à 220 kilomètres de la mer et de tout ravitaillement et de ce que le climat y présente des variations extrêmes.

Il comprend les travaux de mines proprement dits : fonçage de puits, avancement de galeries et découvertures, travaux pour le transport, la descente des minerais, établissement de stocks, construction d'habitations pour ingénieurs, contremaîtres et ouvriers, et de bâtiments affectés aux services généraux, bureaux, magasins, ateliers, cantine, infirmerie, etc.

L'exécution en est aujourd'hui commencée. Elle sera, nous l'espérons, assez avancée à la fin de l'exercice pour que nous puissions, en 1908, commencer les transports, les livraisons et les ventes.

Nous avons obtenu de la Compagnie du chemin de fer de Bône l'établissement d'une halte au point de la ligne le plus rapproché de nos mines pour nous permette de recevoir en ce point les matériaux et le matériel nécessaires jusqu'au moment où sera construit et ouvert au public l'embranchement aboutissant à notre mine elle-même.

Les négociations avec le gouvernement tunisien, dont nous vous parlions dans notre rapport du 29 mars 1906, se sont poursuivis et ont abouti à une convention en date du 26 .avril 1906 qui a été ratifiée par décret beylical le 4 juillet 1906.

Le texte complet de cette convention est annexé au présent rapport et nous voulons l'analyser devant vous avant de vous le soumettre.

Dans l'article 1^{er}, le gouvernement tunisien s'engage à ouvrir à l'exploitation pour le 1^{er} janvier 1908, tes deux embranchements destinés à relier à la ligne principale d'une part, les gisements du Djebel-Djerissa, d'autre part les terre-pleins affectés à l'embarquement des minerais à La Goulette.

L'article 2 stipule que ces embranchements seront établis dans les mêmes conditions générales que la ligne principale et exploités comme celle-ci par la Compagnie du Bône-Guelma.

Dans l'article 3, notre Compagnie se réserve la faculté de faire elle-même les commander du matériel roulant qui devra être suffisant, dans la première année, pour un transport de 150.000 tonnes.

Par l'article 4, le gouvernement tunisien se réserve la faculté de demander à la Compagnie des avances au fur et mesure de ses besoins, jusqu'à concurrence de 2.200.000 francs, avances qui lui seront remboursées dans les trois ans sans intérêt. Si une partie n'était pas remboursée dans ce délai, elle serait ultérieurement remboursée avec ses intérêts à 4 % au moyen d'une détaxe de 1 fr. par tonne transportée.

Dans l'article 5, la Compagnie s'engage à exporter au moins 50.000 tonnes en 1908 et 150.000 dans chacune des années suivantes. Ces quantités sont notablement inférieures à nos prévisions. Les achats de matériel roulant nécessaire pour porter la capacité de transport de la ligne au delà de 150.000 tonnes annuelles seront payés au moyen d'avances de fonds faites par la Compagnie qui lui seront remboursées avec l'intérêt de 4 % l'an, dans un délai de cinq ans.

L'article 6 fixe à 6 fr. 50 le tarif maximum qui sera payé pour le transport de bout en bout mais sans comprendre les frais de chargement et de déchargement.

L'article 7 dispose qu'un terre-plein défini sera réservé à la Compagnie pour le dépôt et embarquement de ses minerais à La Goulette aux conditions du tarif 19 du port de Tunis

Les articles 8, 9 et 10 sont de pure forme.

Par cette convention, nous sommes assurés du transport par rails de nos produits depuis la mine jusqu'à la mer, et, en outre, nous sommes certains de pouvoir les emmagasiner en face de La Goulette sur un terrain relativement solide et suffisamment éloigné des stocks de phosphates, et de les embarquer en un point où les chargeurs auront toutes les facilités pour leurs manœuvres et leurs évolutions.

Nous vous demandons de lui donner votre approbation.

MM. les commissaires vont analyser devant vous les différents chapitres du bilan qui vous est soumis. Nous nous bornerons à vous signaler que les sommes figurant aux travaux de premier établissement, soit 254.408 fr. 38, représentent le total des dépenses de l'année et ont été employées pour la presque totalité en travaux de mines proprement dits.

Ces sommes ont été prélevées en grande partie sur le compte courant de la Compagnie de Mokta-el-Hadid qui entre dans le total des créditeurs figurant au bilan pour 281.511 fr. 15.

Le compte de profits et pertes ne comportant aucune recette se totalise par 66.932 fr .75 que nous vous proposerons de reporter à nouveau.

Ce chiffre comprend pour une somme de 4.934 fr. 95 le solde des frais de constitution. Nous avons encore en suspend pour le règlement définitif des frais, une difficulté avec l'administration de l'enregistrement pour la taxation des contrats formant nos titres de propriété : Nous suivons cette affaire de près et nous vous en rendrons compte dès que nous aurons pu la terminer.

En résumé, Messieurs, l'exercice dont nous vous rendons compte a été, comme le sera aussi celui dans lequel nous sommes entrés, consacré à la préparation des projets et à l'exécution des travaux préparatoires. Nous espérons qu'aucune difficulté sérieuse ne viendra retarder l'exécution de notre programme d'ensemble et que nous pourrons exporter dans l'exercice 1908 un tonnage notablement supérieur au minimum de 50.000 tonnes stipulé dans notre convention du 26 avril 1906 avec le gouvernement tunisien.

Conseil d'administration.

Depuis notre dernière assemblée générale et pendant l'exercice écoulé, notre président, monsieur le baron de Nervo, nous a fait part de son désir de résigner, en raison de l'état de sa santé, ses fonctions d'administrateur de la Société. Vous vous associerez avec nous, Messieurs, aux regrets que nous cause cette détermination. Nous avons nommé à sa place, et sauf votre ratification, son fils, M. Léon de Nervo, secrétaire général de la Compagnie de Mokta. Nous avons également, depuis votre dernière séance, appelé à siéger parmi nous MM. le baron de Bondeli ³ et Ernest Mallet qui avaient précédemment fait partie du conseil. Nous vous demanderons de ratifier ces nominations. Nous vous demanderons aussi de donner quitus définitif de la gestion de MM. le baron de Nervo, Baudouy, Boscher, Chalupt et Sauzey, qui se sont trouvés en fonctions pendant une partie de l'exercice 1906.

De plus, le tirage au sort prévu par l'article 20 des statuts a désigné comme administrateurs sortants M. P. Mirabaud et M. le baron de Dietrich.

Ces administrateurs sont rééligibles.

Commissaires.

Nous vous signalons que vous avez à nommer un ou plusieurs commissaires des comptes, en conformité de l'article 31 des statuts ; les commissaires sortants sont rééligibles.

Décharge.

MM. Beigbeder de Billy baron de Bondeli, Cambefort, baron de Dietrich, Homberg, Max Lyon, Mirabaud, F. Mallet, L. de Nervo, ont eu, en leur qualité d'administrateurs ou d'intéressés de sociétés ou d'établissements.avec lesquels nous avons négocié, à traiter certaines affaires avec la Société du Dierissa. Ces affaires ne comportent aucun

³ Édouard de Bondeli (1859-1910) : directeur au siège central du Crédit lyonnais, son représentant dans une dizaine d'affaires dont la Société minière du Kanguet. Voir encadré.

avantage particulier pour ces Messieurs et sont relatives à des opérations courantes de banque ou d'administration.

Nous vous demandons, en conformité de l'article 40 de la loi de 1867 sur tes sociétés, de bien vouloir ratifier ces opérations pour l'exercice 1906, et donner à tous les membres du conseil tes autorisations nécessaires pour l'exercice courant.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1906

Total 3.971.295 56

LES RESOLUTIONS

La feuille de présence constate que sur les 9.000 actions de la Compagnie, 7.236 sont représentées, et que le nombre des actionnaires présents à la séance est de 13, réunissant 719 voix.

Les résolutions suivantes, soumises à l'assemblée ont été approuvées par elle à l'unanimité.

- 1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, les approuve dans toutes leurs parties ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice 1906 tels qu'ils lui sont présentés et décide de reporter à nouveau le solde du compte de profits et pertes, soit 66.932-fr. 75.
- 2. L'assemblée générale approuve la convention passée le 26 avril 1906 entre le gouvernement tunisien et la Société du Djebel-Djerissa.
- 3. L'assemblée générale donne quitus complet et définitif à MM. Baudouy, Boscher, Chalupt, baron de Nervo, Sauzey, anciens membres du conseil d'administration.
- 4. Conformément aux articles 20 et 39 des statuts, l'assemblée générale réélit MM. P. Mirabaud et baron de Dietrich, administrateurs sortants ; elle ratifie la nomination comme administrateurs de MM. baron de Bondeli, E. Mallet et L. de Nervo.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société se trouve composé pour l'exercice 1907 de la manière suivante :

- MM. P. Mirabaud, président ; Beigbeder, de Billy, baron de Bondeli, Cambefort, baron de Dietrich, Homberg, Max Lyon, E. Mallet et L. de Nervo.
- 5. L'assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi de 1867 sur les sociétés, sanctionne les opérations faites par MM. Mirabaud, Beigbeder, de Billy, baron de Bondeli, Cambefort, baron de Dietrich, Homberg, Max Lyon, E. Mallet, L. de Nervo en qualité d'administrateurs ou d'intéressés de sociétés ou d'établissements avec lesquels la Société du Djebel-Djerissa a traité certaines affaires et donne toute autorisation nécessaire aux administrateurs pour l'exercice 1907 en tant que de besoin.
- 6. Conformément à l'article 39 des statuts l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification des comptes de l'exercice 1907 avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque.

Elle désigne pour ces fonctions : MM. P. Dieteren, E. de Joannis.

Elle fixe leurs émoluments à 500 francs pour chacun.

CONVENTION

L'an mil neuf cent six et le 26 avril. Entre M. de Fages, directeur général des travaux publics de la Régence de Tunis, agissant au nom du gouvernement tunisien en vertu des pouvoirs à lui conférés par le décret du 3 septembre 1882 et sous réserve de l'approbation de S. A. le Bey,

d'une part;

Et M. de Billy, administrateur délégué de la Société du Djebel-Djerissa, agissant au nom de ladite société, en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 24 avril 1906 et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires dans le délai d'un an,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — Le gouvernement tunisien s'engage à ouvrir à l'exploitation pour le 1^{er} janvier 1908 deux embranchements, l'un reliant les gisements du Djebel-Djerissa à la ligne de Tunis à Kalaat-es-Senam, l'autre se détachant de cette même ligne à la station de Bir Kasa et se terminant au port de La Goulette, à l'entrée des terre-pleins affectés aux minerais.

Le tracé de ces deux embranchements sera arrêté par le directeur général des travaux publics, la Société entendue.

Art. 2. — Les conditions générales d'établissement des deux embranchements seront celles de la ligne principale.

L'exploitation en sera concédée à la Compagnie Bône-Guelma suivant convention à intervenir.

Art. 3. — Les deux embranchements seront armés dès le 1^{er} janvier 1908 du matériel de traction et du matériel roulant nécessaire pour un trafic de 150.000 tonnes entre la mine et La Goulette.

La Société du Djerissa aura la faculté, sans qu'il puisse en résulter pour elle aucune responsabilité, de commander elle-même le matériel roulant, après acceptation des types, spécifications et cahier des charges par le gouvernement tunisien et la Compagnie Bône-Guelma, cette dernière étant chargée d'en surveiller la fabrication.

Art. 4. — Les fonds nécessaires pour la construction des deux embranchements et pour l'acquisition du matériel roulant et de traction sus-indiqués seront, mis par la société, sans intérêts à la disposition du gouvernement tunisien au fur et à mesure de ses besoins.

Cette avance, qui ne pourra pas dépasser 2 millions 200.000 francs, sera remboursée à la société, d'après les disponibilités budgétaires, par le gouvernement tunisien dans les trois ans qui suivront l'ouverture à l'exploitation des deux embranchements.

Dans le cas où à l'expiration de ce délai de trois ans des sommes resteraient dues à la Société par le gouvernement tunisien, il sera servi à celle-ci, jusqu'à complet remboursement du principal, un intérêt annuel de 4 % sur les sommes non remboursées, sans que l'État puisse être tenu au paiement desdits intérêts, chaque année, au delà du produit de un franc par le nombre de tonnes expédiées dans l'année. Par contre, si ce produit est supérieur au montant desdits intérêts, le surplus sera versé à la Société du Djerissa, à valoir sur le remboursement des sommes pouvant lui rester dues.

Art. 5. — La société s'engage à exporter au moins 50.000 tonnes de minerai de fer dans les douze mois qui suivront l'ouverture des deux embranchements à l'exploitation et 150.000 tonnes chacune des années suivantes. Chaque fois qu'elle désirera réaliser un accroissement du tonnage annuel, elle devra en aviser le gouvernement tunisien un an au moins à l'avance et mettre en même temps à sa disposition, à titre d'avance, une somme de six francs pour chaque tonne comprise dans cette prévision d'accroissement annuel.

Le gouvernement tunisien s'engage, de son côté, à fournir en temps utile le matériel nécessaire, après entente avec la Société du Djerissa sur le type du matériel roulant. Il servira à la société, au taux de 4 %, l'intérêt des avances ainsi faites par elle pour achat de matériel supplémentaire, sans toutefois être tenu chaque année de cet intérêt au delà de un franc par chaque tonne en sus du tonnage annuel correspondant à

l'armement précédemment réalisé. Les avances ainsi faites devront être remboursées à la société dans le délai de cinq années.

Le gouvernement tunisien s'engage à affecter par priorité aux transports de la Société du Djerissa le matériel roulant acquis sur les avances fournies par la société, tant que ces avances n'auront pas été remboursées.

Art. 6. — Les tarifs appliqués à toute époque sur les deux embranchements seront les mêmes que sur la ligne principale.

Le prix du transport de la gare de Djerissa au Stock-Port, suivant stipulations du tarif spécial à intervenir, ne dépassera pas 6 fr. 50 c. par tonne, y compris les frais de gare, mais non ceux de chargement et de déchargement qui seront à la charge de la société. Ce prix ne comprend pas les droits d'usage des voies ferrées du port, mais il comprend la traction sur ces voies.

Art. 7. — Tant que la Société du Djerissa satisfera aux minima de tonnage prévus à l'article 5 ci-dessus, un terre-plein spécial d'une surface d'environ deux hectares, suivant convention de détail à intervenir avec la Compagnie des Ports, sera réservé à la Société à La Goulette, dans les conditions du tarif n° 19 du port de Tunis établi par décret du 16 décembre 1905.

Ce terre-plein, qui devra être livré au plus tard le 1^{er} septembre 1907, sera établi en bordure du canal ou d'un bassin à créer sur une longueur de 200 mètres qui sera réservée par priorité aux bateaux venant charger le minerai de la Société du Djebel-Djerissa.

- Art. 8. La Société devra faire élection de domicile à Tunis. Dans le cas où elle ne l'aurait pas fait, toute notification ou signification à elle adressée sera valable lorsqu'elle aura été faite au secrétariat général du gouvernement tunisien.
- Art. 9. Les contestations qui s'élèveraient entre la société et l'administration tunisienne au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses de la présente convention seront portées devant la juridiction administrative de la Régence.
- Art. 10. Les frais de timbre et d'enregistrement de la présente convention sont à la charge de la Société.

Fait à Tunis en double exemplaire les jour, mois et an que dessus.

Lu et approuvé : Signé : de Fages Lu et approuvé : Signé : É. de Billy

Tunisie Les minerais à la Goulette (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 9 mars 1908)

Le premier train de minerai dirigé sur La Goulette pour utiliser les nouveaux quais d'embarquement construits à cet effet, est arrivé des mines de Djerissa.

Ainsi que nous l'avions prévu, on pourra charger un navire dans la première quinzaine de février.

La Tunisie minière.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA

Assemblée générale du 31 mars. (L'Information financière, économique et politique, 1er avril 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 31 mars sous la présidence de M. D. Beigbeder, assisté de MM. G. Mirabaud, représentant de la maison Mirabaud et Cie, et Chalmeton ⁴, représentant la Compagnie de Mokta-el-Hadid.

7.241 actions étaient présentes ou représentées.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

Les résolutions suivantes, soumises à l'assemblée, ont été approuvées par elle à l'unanimité.

- 1. L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui des commissaires, les approuve dans toutes leurs parties ainsi que les comptes et le bilan de l'exercice 1907 tels qu'ils lui sont présentés et décide de reporter à nouveau le solde du compte de Profits et Pertes, soit 250.260 fr. 69.
- 2. Conformément aux articles 20 et 29 des statuts, l'assemblée générale réélit MM. le baron de Bondeli, Max Lyon, administrateurs sortants, et donne à la succession de M. Homberg *quitus* définitif de sa gestion.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante :

- MM. P. Mirabaud, président ; Beigbeder, de Billy, baron de Bondeli, Cambefort, baron de Dietrich, Max Lyon, E. Mallet et L. de Nervo.
- 3. L'assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi de 1867 sur les sociétés, sanctionne les opérations faites par MM. Mirabaud, Beigbeder, de Billy, Cambefort, Homberg, E. Mallet, L. de Nervo, en qualité d'administrateurs ou d'intéressés de sociétés ou d'établissements avec lesquels la Société du Djebel-Djerissa a traité certaines affaires et donne toute autorisation nécessaire aux administrateurs pour l'exercice 1908 en tant que de besoin.
- 4. L'assemblée générale, par application de l'article 24 des statuts, décide qu'à partir du 1^{er} janvier 1908, en conformité de la décision prise par l'assemblée générale constitutive du 11 juillet 1899, la valeur des jetons de présence des administrateurs est fixée à une somme annuelle de 35.000 fr., à répartir entre eux comme le conseil le jugera convenable.
- 5. Conformément à l'article 39 des statuts, l'assemblée décide qu'il y aura deux commissaires pour la vérification des comptes de l'exercice 1908 avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul son mandat en cas d'empêchement de son collègue pour un motif quelconque.

Elle désigne pour ces fonctions : MM. P. Dieterlen, E. de Joannis ⁵.

Elle fixe leurs émoluments à 500 francs pour chacun.

⁴ Hubert Chalmeton de Croÿ (1853-1916) : polytechnicien, officier d'artillerie. Successeur de son père Ferdinand aux Houillères de Bessèges, à la Cie de Mokta et aux Produits chimiques d'Alais et de la Camargue. Administrateur des Mines de manganèse de Darkvéti (Caucase), de la Société pour la régularisation de la Durance (1910), de la Compagnie des mines de fer de Goa (Indes portugaises)(1911), de la Société générale des nitrures. Chevalier de la Légion d'honneur.

⁵ Édouard de Joannis (Bilbao, 1879-Meknès, 1940) : fils de Léon de Joannis (des Fonderies de Brousseval) et d'Octavie de Dietrich. Marié en 1905 à Cécile Jordan. Il semble avoir débuté avant la guerre de 1914 comme banquier à Paris, 9, r. Louis-le-Grand, puis 29, rue Lepeu. Il s'intéresse alors à des affaires minières comme promoteur de la Société minière Niger-Guinée (1909) et administrateur des Gisements aurifères du Brésil et de la Société franco-brésilienne, toutes deux basées 113, rue de Réaumur (1910). On le retrouve après guerre commissaire aux comptes, puis administrateur du Djebel-Djerissa (Tunisie), au côté d'Albert de Dietrich, et, surtout, administrateur de plusieurs sociétés agricoles chérifiennes (Aïn-Sikh, Sidi-Taïbi, Cie de matériel et de travaux agricoles, Comptoir français du Maroc et, en 1930, de la Cie africaine de plantes à parfums). En 1932, il remplace Pierre Thureau-Dangin au conseil de L'Africaine française et des Plantations de l'Afrique occidentale.

Société du Djebel-Djerissa (Le Journal des chemins de fer, 11 avril 1908)

Les actionnaires de la Société du Djebel-Djerissa, dans leur dernière assemblée générale ordinaire, ont décidé de reporter à nouveau le solde débiteur du compte de profits et pertes de l'exercice clos le 31 décembre dernier, montant à 250.201 francs. L'année précédente avait laissé un bénéfice de 66.993 francs.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID Assemblée générale du 7 avril 1908 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 4 juin 1908)

......

Une partie de notre personnel de Bône a été mise à la disposition de la Société du Djebel-Djerissa et de la Société de Kroumirie et des Nefzas, dont les travaux sont sous la conduite de notre directeur de Bône.

Au Djebel-Djerissa, la mine est ouverte et se présente dans les conditions d'exploitation simple et économique que nous avions prévues.

Des difficultés d'ordre administratif ont retardé jusqu'ici l'ouverture d'une section du chemin de fer et l'obtention des autorisations définitives pour l'embarquement des minerais à La Goulette.

Nous avons cependant pu déjà expédier deux chargements d'essai, et nous espérons être bientôt en exploitation normale et avoir pu faire connaître ce nouveau minerai dans les grands centres de consommation.

EXPOSITION FRANCO-BRITANNIQUE DE LONDRES Compagnie minière de Mokta-el-Hadid (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 septembre 1908)

[...] Les mines d'avenir qui sont actuellement dans leur période d'étude sont celles du Djebel-Djerissa, du Bou-Kadra, de Kroumirie et des Nefzas, qui relèvent de la direction de Bône. La société vient, en outre, de créer une sous-direction nouvelle à Tunis pour s'occuper des différentes exploitations du protectorat. [...]

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE

DE MOKTA-EL-HADID Assemblée générale ordinaire du 6 avril 1909 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 mai 1909)

.....

Les travaux de la Société du Djebel-Djerissa et de la Compagnie de Kroumirie et des Nefzas, dont nous avons la conduite, ont nécessité le déplacement de notre sous-direction de Bône, qui a dû venir s'installer à Tunis.

Au Djebel-Djerissa, la production a atteint dès la première année 115.239 tonnes et sera doublée en 1909. Les installations à la mine, aujourd'hui terminées, sont faites pour permettre une extraction encore beaucoup plus importante. Notre compagnie a été chargée du service commercial de cette société, que nous dirigerons en commun avec la nôtre, et a vendu et livré pour son compte 60.324 tonnes en 1908.

L'Administration tunisienne n'a pas encore pu faire disparaître les difficultés d'ordre militaire qui arrêtent l'installation, à La Goulette, des engins mécaniques d'embarquement projetés et qui empêcheront, si elles ne sont pas prochainement levées, de donner aux expéditions et aux ventes tout le développement que comportent les travaux de la mine. [...]

Pour ce qui concerne la Société du Djebel-Djerissa et celle de la Kroumirie et des Nefzas, nous n'avons rien à ajouter à ce qui a été dit ci-dessus à propos de la direction de Bône, si ce n'est que nous avons versé en décembre dernier 175 francs par titre pour libérer définitivement les 5.200 actions de la Société du Djerissa, que nous avons dans notre portefeuille. [...]

EXPOSITION DE NANCY
Section coloniale
(Bulletin de l'Institut colonial de Nancy, avril 1911)

.....

Compagnie Mokta-el-Hadid. — Cette puissante Compagnie minière, dont les produits figuraient au Service des Mines du Gouvernement tunisien, avait exposé, à part, un tableau figurant ses installations sanitaires et d'hygiène sociale du Djebel Djerissa où un village a été créé pour 220 ouvriers, en moins de deux ans. Les plans d'un hôpital installé en pleine région quasi-désertique, avec tout le confort moderne, étaient une surprise pour beaucoup de visiteurs. On y trouvait la trace d'une intelligente collaboratrice, M^{me} de Billy, que le jury a récompensée d'une façon spéciale comme collaboratrice de cette œuvre intéressante.

Mine du Djebel-Djerissa (*L'Écho des mines et de la métallurgi*e, 10 avril 1911)

Cette mine de fer tunisienne a pris en 1910 un important développement.

La production a été de 278.232 tonnes de minerai, contre 153.136 l'année précédente et on espère atteindre prochainement 1.000 et 1.500 t. par jour. Sur ce tonnage, 256.388 t. ont été embarquées à La Goulette par 71 navires d'une portée moyenne de 3.600 t., portée limitée par le faible tirant d'eau existant le long de l'appontement spécial de la Société du Djebel-Djerissa.

On a continué à la mine les constructions destinées à constituer un centre convenable susceptible d'attirer et de fixer la main-d'œuvre indigène et européenne, car les recherches poursuivies avec autant de persévérance que de succès confirment aujourd'hui toutes les prévisions sur l'allure en profondeur de la masse minéralisée du Diebel-Dierissa.

Le prix de vente du minerai s'est élevé en 1910 et les marchés livrables en 1911 ont été passés à des prix égaux ou même supérieurs à ceux de l'an dernier. Mais la hausse du fret a contrebalancé partiellement l'élévation du prix du minerai.

Un dividende de 20 fr. ou de 5 %, le premier que la société distribue, marque le résultat de cet exercice.

Voilà donc une affaire définitivement mise sur pied par la Compagnie de Mokta qui en est la tutrice, habile comme toujours.

COMPAGNIE
DES
MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE
DE MOKTA-EL-HADID
Assemblée générale du 6 avril 1911
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 4 mai 1911)

La Société du Djebel-Djerissa a terminé son premier exercice d'exploitation proprement dite et les résultats obtenus lui permettent de répartir 20 francs par titre de

400 francs, en échange du coupon nº 1.

La production de minerai de fer a été de 278.232 tonnes contre 153.136 l'année précédente, soit une augmentation de 125.096 tonnes, et les expéditions ont été de 256.388 tonnes contre 142.564 tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 113.824 tonnes.

Nous vous rappelons que nous possédons environ les deux tiers des titres de cette compagnie, que nous en assurons la direction technique et commerciale et que nous sommes par conséquent très intéressés dans ses progrès.

Les ventes de 1911 dépasseront comme tonnage celles de 1910, mais c'est seulement en 1912, lorsque les installations mécaniques d'embarquement seront terminées, que la société pourra atteindre le chiffre de production et de ventes qu'elle a prévu pour son régime normal.

Société du Djebel-Dierissa (Les Annales coloniales, 2 mars 1912)

Le bénéfice net réalisé en 1911 par la Société du Djebel Djerissa s'est élevé à 456.629 francs. Le conseil d'administration proposera à l'assemblée du 5 mars prochain de fixer à 37 fr. 34 par action et à 9 fr. 70 par part, le dividende de 1911, contre 20 francs en 1910 pour les actions seulement.

Compagnie des minerais de fer magnétique DE MOKTA-EL-HADID Assemblée du 2 avril 1912 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 29 avril 1912)

La Société du Djebel-Djerissa a produit en minerais de fer 321.182 tonnes contre 278.232 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 42.950 tonnes.

Les livraisons ont été de 288.920 tonnes contre 256.388 t., soit une augmentation de 32.532 tonnes. On compte expédier 400.000 tonnes en 1912.

Les bénéfices réalisés dans l'exercice, qui est le second exercice d'exploitation normale, ont permis de décider la mise en distribution pour le 1^{er} mai prochain d'une somme de 37 fr. 34 par action et de 9 fr. 70 par part.

MOKTA-EL-HADID (Le Capitaliste, 9 janvier 1913)

La Société du Djebel-Djerissa a produit en minerais de fer 321.182 tonnes contre 278.232 tonnes dans l'année précédente ; les bénéfices réalisés ont permis la distribution de 37 fr. 30 par action et de 9 fr. 70 par part.

stribution de 37 fr. 30 par ac

L'industrie minière tunisienne en 1912 par P. M. (L'Écho des mines et de la métallurgie, 13 mars 1913)

La production du minerai de fer est due en totalité aux deux seules concessions en exploitation : celles du Djerissa et du Slata, desservies par la ligne du Kef. Au Djerissa il a été produit en 1912 402.185 tonnes et embarqué à La Goulette 397.930 tonnes, soit plus de 100.000 tonnes qu'en 1911. Ce résultat est dû en partie à l'emploi des marteaux perforateurs aussi bien au minerai qu'au stérile. Pour donner une idée du trafic que provoquèrent ces expéditions à La Goulette, nous signalerons que les minerais vendus ont été embarqués sur 104 vapeurs, d'une portée moyenne de 3.826 tonnes.

Le prix de vente des minerais de fer est en hausse et les ventes pour livraison en 1913 ont été conclues à des prix supérieurs à ceux des livraisons de 1912. Malheureusement, l'année dernière, les cours des frets ont atteint, par suite de la grève des mineurs anglais et des guerres italo-turque et balkanique, des cours qu'on n'avait jamais connus, de sorte qu'une bonne partie du bénéfice de la vente a été absorbée par cette élévation du taux du fret. Il y a actuellement une détente sur les frets, mais ils restent encore très élevés.

Les travaux d'exploitation effectués dans la concession du Slata ont amené la découverte d'une lentille importante de minerai de fer, analogue comme aspect et comme qualité au minerai de Djerissa. Cette lentille, actuellement reconnue sur plus de 30 mètres, de hauteur présente un tonnage en vue de plus de 500.000 tonnes de minerai à 52 % de fer sans impureté.

Exportations de minerais (en tonnes)

Années	Fer		
1906			
1909	220.000		
1910	365.800		

1911	362.000		
1912	489.757		

Le groupe africain de la Société de l'industrie minérale (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 5 mai 1913)

D'importantes communications ont été faites par :

M. Petit, directeur des exploitations de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, sur l'embarquement des minerais de fer de Djerissa à La Goulette

Compagnie de Mokta-El-Hadid Assemblée générale du 15 avril 1913 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 19 mai 1913)

La Société du Djebel-Djerissa a produit en 1912 402.185 tonnes de minerai de fer, au lieu de 321.182 tonnes dans l'année précédente; soit une augmentation de 81.003 tonnes. Les expéditions ont été de 396.447 tonnes. Les bénéfices réalisés ont permis de décider la mise en distribution, pour le 2 mai prochain, de 45 fr. 53 c. par action et de 15 fr. 65 c. par part. Les conditions favorables dans lesquelles se présentent l'exploitation et l'écoulement de ces minerais ont décidé la société à augmenter sa production, qui sera portée progressivement au chiffre de 500.000 tonnes par an.

Djebel-Djerissa (*La Gazette de France*, 6 mars 1914)

Réunis hier en assemblée générale ordinaire les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1913 se soldant par un bénéfice de 840.103 fr., et fixé le dividende à 59 fr. 57 par action et à 25 fr. 87 par part. Ce dividende sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1er mai prochain.

MM. le marquis de Joannis ⁶, et Max Lyon, administrateurs sortants, ont été réélus. Réunis en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires ont fixé le siège social à Paris, 58, rue de Provence, et modifié le deuxième alinéa de l'article 18 des statuts.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID Assemblée générale du 30 avril 1914 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 18 mai 1914)

La Société du Djebel-Djerissa a produit, en 1913, 445.628 tonnes de minerai de fer, au lieu de 402.185 tonnes dans l'année précédente, soit une augmentation de 43.443

⁶ Henri de Joannis : fondateur de la Compagnie des aurifères françaises (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 7 juillet 1910 et 27 juillet 1911)

tonnes. Les expéditions ont été de 481.930 tonnes, en augmentation de 84.000 tonnes. Les bénéfices réalisés ont permis de décider la mise en distribution, pour le 1^{er} mai prochain, de 59 fr. 57 c. par action et de 25 fr. 87 c. par part. La production et les ventes de 1914 sont prévues pour un chiffre de 500.000 tonnes.

.....

Société du Djebel-Djerissa : 5.200 actions et 6.971 parts ;

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID Société anonyme, capital : 20.000.000 de fr. 58, rue de Provence (Les Annales coloniales, 13 mai 1916)

.....

La Société du Djebel-Djerissa (Tunisie) a expédié en 1915, 247.200 tonnes de minerai de fer au lieu de 391.245 tonnes, soit une diminution de 144.545 tonnes sur 1914.

La production, dont la marche a été réglée par celle des expéditions, a été de 262.822 tonnes, inférieure de 171.123 tonnes à celle de l'année précédente.

Ces écarts sont dus aux causes déjà indiquées pour nos mines de Bénisaf, et ne sont, malheureusement, pas en voie de disparaître encore.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 28 avril courant, de voter la distribution, pour le 1^{er} mai prochain, de 52 fr. 30 c. par action et de 20 fr. 58 c. par part, au lieu de 52 fr. 81 c. et 20 fr. 95 c.

Annuaire Desfossés 1917, p. 742 :

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, D. Beigbeder, E. de Billy, C. Cambefort, A. de Dietrich, H. de Joannis, Max Lyon, E. Mallet, L. de Nervo, H. Puerari.

Djebel-Djerissa (Le Journal des finances, 5 mai 1917)

Le rapport soumis à l'assemblée mentionne que la production a augmenté en 1916 et que les prix de vente ont été plus rémunérateurs. Le produit de l'exploitation, déduction faite de 1.005.044 fr. d'amortissements, ressort à 2.027.628 fr. et le solde bénéficiaire à 1.536.459 fr. sur lequel il est réparti 900.000.fr. aux actions (100 fr. par titre) et 497.454 francs aux parts (55 fr. 25 par titre).

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID Société anonyme, capital : 20.000.000 de fr. 58, rue de Provence (Les Annales coloniales, 26 mai 1917)

Participations

La Société du Djebel-Djerissa a expédié, en 1916, 353.945 tonnes de minerai de fer, au lieu de 247.200 tonnes dans l'exercice précédent, soit une augmentation de 43 %.

Ces minerais, particulièrement appréciés des forges anglaises travaillant pour les munitions de guerre, ont profité de l'activité extraordinaire de ces usines, lesquelles ont réussi à trouver les vapeurs nécessaires pour leur transport.

Le conseil a décidé de proposer à l'assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 24 avril courant, la distribution d'un dividende pour l'exercice 1916, de 100 francs par action, au lieu de 52 fr. 30 et de 55 fr. 25 par part, au lieu de 20 fr. 58 c.

Diebel-Dierissa (Le Journal des chemins de fer, 27 avril 1918, p. 216)

Les comptes de 1917 qui seront soumis à l'assemblée du 16 avril font ressortir, après déduction d'amortissements s'élevant à 1.008.573 fr., un solde disponible de 4.464.689 fr. Comme déjà annoncé, les actions recevront 160 fr. et les parts 98 fr. 90, ce qui absorbe 2.330.181 fr. ; les provisions pour impôts de guerre sont de 1.800.000 francs.

Les mines et la métallurgie en Algérie et Tunisie (L'Écho des mines et de la métallurgie, 9 juin 1918, p. 274-275)

Un décret beylical du 20 septembre 1917 a institué en Tunisie une contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre avec effet rétroactif. Déjà, cependant, les redevances payées au fisc tunisien sont fort élevées. Pour la société du Djebel-Djerissa, qui a produit, en 1917, 404.810 t. de minerai de fer, le montant total de la taxe fixe, de la taxe professionnelle aux produits de l'exploitation, et, en outre, de la taxe d'extraction, qui représente les deux tiers du total, s'élève à la somme de 12.996 fr. 60.

INGÉNIEURS **NOMINATIONS** (L'Écho des mines et de la métallurgie, 25 mai 1919, p. 319)

M. Léon de Nervo a été nommé administrateur délégué de Mokta en remplacement de M. Beigbeder qui a demandé à être déchargé de cette fonction, ainsi que de celle d'administrateur délégué de la Société du Djebel-Djerissa où il est remplacé également par M. Léon de Nervo.

Mokta-el-Hadid Résumé du rapport à l'A.G. (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er juin 1919, p. 331-332)

PARTICIPATIONS

La Société de Diebel-Dierissa a expédié, en 1918, ?81.260 t. de minerai de fer au lieu de 39?.9?8 tonnes. Cette diminution de tonnage provient, d'une part, de la difficulté rencontrée dans l'affrètement des bateaux, et, d'autre part, de la rareté de la maind'œuvre en Tunisie. Malgré cela, les bénéfices réalisés par la société lui permettent de proposer un dividende de 65 fr. par act. et de 102 fr. 55 c. par part, au lieu de 60 fr. et 98 fr. 90 c. l'an dernier.

Annuaire Desfossés 1920, p. 813:

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, D. Beigbeder, E. de Billy, A. de Dietrich, H. de Joannis, Max Lyon, E. Mallet, L. de Nervo, H. Puerari.

Société de Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 avril 1920, p. 149)

Division de l'action par 4 (de 400 à 100 fr.)

Mines de fer du Djerissa (Le Sémaphore d'Algérie, 1er décembre 1920)

L'exploitation de ces mines est activement poussée. Les expéditions de minerais sont plus élevées que ce qu'elles étaient pour la période correspondante de 1919. Les titres de la société subissent depuis quelque temps un recul sérieux et qui ne semble se justifier que par la faiblesse des dividendes qu'encaissent les actionnaires.

L'Afrique du Nord minière Société du Djebel-Djerissa (*Le Sémaphore algérien*, 27 avril 1921)

L'assemblée ordinaire, tenue sous la présidence de M. Lucien Bordet, a approuvé les comptes de l'exercice se soldant par un crédit de 5.720.347 francs et fixé le dividende à 56 francs par action de 100 francs et à 29 fr. 10 par cinquième de part. Un acompte de 24 francs, correspondant à 6 francs par action de 100 francs, ayant été mis en paiement le 1^{er} novembre dernier, le solde 50 fr. par action sera mis en répartition le 2 mai, en même temps que le dividende revenant aux parts.

La main-d'œuvre a été abondante pendant toute l'année, et principalement durant le second semestre, par suite de la mauvaise récolte dans l'Afrique du Nord. Le nombre des ouvriers, qui était de 600 durant le premier semestre, s'est élevé à 800 à la fin de l'année.

Grâce à cet appoint et à l'emploi des pelles à minerai et à calcaire, la production de minerai a pu être augmentée légèrement, et le retard occasionné par le ralentissement des chantiers de découverture pendant la guerre regagné.

Il a été extrait 206.000 m. cubes de calcaire, contre 52.000 mètres en 1919.

La production et les livraisons de minerais se résument ainsi :

Production: 276.400 t., contre 273.002 t. en 1913; il a été embarqué 291.593 t. (contre 182.462 t.) et livré à l'usine de Mégrine 6.678 t. (contre 2.950). L'augmentation des livraisons a été de 112.859 tonnes.

Ces livraisons ont été faites à l'Angleterre pour 268.705 t., à la Belgique pour 4.060 t., à la France pour 18.828 t., à la Tunisie pour 6.678 t.

La société aurait pu augmenter facilement ce chiffre et forcer l'extraction du minerai si le chemin de fer Bône-Guelma avait été en mesure de transporter un tonnage plus important. Le conseil paraît avoir meilleur espoir à cet égard pour l'exercice en cours, mais, malheureusement, le marché des minerais a changé d'allure. Les acheteurs qui, l'année dernière, pressaient les livraisons, demandent maintenant à les retarder.

Le prix de revient à la mine a sensiblement monté par suite de l'élévation des prix des combustibles et des autres matières premières, comme aussi par la hausse des salaires. Mais la principale cause de cet accroissement du prix de revient général tient au coût du transport par fer du minerai de Djerissa à La Goulette. Pour 215 kilomètres, le transport coûte 18 fr. 90, ce qui représente 0 fr. 087 par kilomètre.

D'importants travaux d'adduction d'eau ont été faits en cours d'exercice, ainsi que des achats de matériel pour la. mine et l'embarquement.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA S.A. au capital de 3,6 MF. Siège social : Paris, 60, r. de la Victoire (Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 256)

Conseil d'administration

composé de 3 à 10 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 25 actions. BORDET (Lucien), 181, bd St-Germain, Paris ; pdt ; NERVO (Léon de), 22, av. de Friedland, Paris, adm. délégué ; BEIGBEDER (David), 15, r. Lamennais, Paris ; DIETRICH (Albert de), 82, bd Malesherbes, Paris ; GORCHS-CHACOU (Félix)[SCAC], 28, r. de Châteaudun, Paris ; JOANNIS (Henri de), 42, r. Blanche, Paris ; MALLET (Ernest), 37, r. d'Anjou, Paris ; MILIUS (Jean), 7, av. du Bois-de-Boulogne, Paris ; PUERARI (Henri), 38, av. Hoche, Paris ; TRÉLAT (Marcel), 98, bd Malesherbes, Paris.

Secrétaire du conseil

BEIGBEDER (Louis), 82, r. Lauriston, Paris.

Secrétaire général

BIDET (Octave), 30, r. Cardinet, Paris.

Commissaire aux comptes DIETERLEN (Ph.) ⁷, 9, r. Le Regrattier, Paris ; JOANNIS (Édouard de), 9, r. Thann, Paris.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA

⁷ Philippe Dieterlen (1863, Rothau - 1925, Paris) : membre, à partir de mai 1899, de la commission de contrôle des comptes du Comptoir national d'escompte de Paris, administrateur de la Foncière-Transports, du Smyrne-Cassaba et de la Société d'éclairage, chauffage et force motrice.

Marié à Marthe Berger, sœur de Samuel Berger (pasteur), Paul (Académie de médecine), Philippe (membre de l'Institut, sénateur du Haut-Rhin), Théodore (vice-président du Comptoir d'escompte et président de la Banque impériale ottomane), Élie (historien) et de M^{me} Edmond Berger-Levrault.

(Les Annales coloniales, 2 mars 1923)

À l'issue de l'assemblée ordinaire convoquée le 20 mars, en vue de prendre connaissance des comptes de l'exercice 1922, se tiendra une assemblée extraordinaire qui aura à statuer sur une proposition relative au remboursement du capital en une ou plusieurs fois.

DJEBEL-DJERISSA (Le Journal des finances, 16 mars 1923)

Les produits d'exploitation de l'exercice 1922 ont atteint 5.533.323 fr. au lieu de 1.610.000 francs en 1921. Compte tenu des intérêts escomptés et commissions, les bénéfices bruts s'élèvent à 6.008.467 francs contre 5.340.000 francs. Déduction faite des frais généraux, le bénéfice net ressort a 5.305.090 francs au lieu de 3.488.727 fr. en 1921. Le conseil proposera à l'assemblée du 20 mars de prélever 900.000 francs en faveur de la réserve pour amortissement partiel du capital et de fixer le dividende à 70 francs par action et 37 fr. 25 par part, contre 55 francs et 29 fr. 10 respectivement l'an dernier

Les valeurs en vedette MOKTA-EL-HADID par P.-A. T. (*Le Journal des Finances*, 16 novembre 1923)

[...] Autrefois, le rapport des commissaires donnait la composition du portefeuille. Cette bonne habitude a été perdue. Néanmoins, on considère que la société n'a pas modifié ses participations ; elle détiendrait donc toujours [...] 5.000 actions et 6.951 parts de Djebel-Djerissa qui ont touché 70 fr. et 37 fr. 25, en tout 600.000 francs environ [...].

Qui êtes-vous ? 1924

BEIGBEDER (David) 1848-1935, ingénieur.

15, rue Lamennais, T. : Élysées 52-64 ; et château d'Autivielle, par Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Président du conseil d'administration de la compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa (Tunisie) ; président du conseil d'administration de la Société commerciale d'Affrètements et de Commission [SCAC] ; administrateur de la Société du Djebel-Djerissa [Tunisie] ; administrateur de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, etc.

[En outre : Société d'études du Haut-Guir, Mines de fer de Kroumirie et des Nefzas, Société alsacienne d'études minières, Société algérienne des Pétroles de Tliouanet, Société algérienne de produits chimiques et d'engrais (Les Documents politiques, juin 1930)]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Coste.

BEIGBEDER (*Louis-*Jean-Gustave), ingénieur civil des Mines ; secrétaire général de la Compagnie des Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid ; secrétaire du conseil d'administration de la Société du Diebel-Dierissa.

82, rue Lauriston ; et 60, rue de la Victoire (bureaux), T. : Trudaine 51-60) et 51-151 ; et château de Sillegue, à Autivielle, par Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées).

Né à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 20 août 1880 [† 1954].

[Fils de David]

Marié à M^{lle} Madeleine Engelhard. Trois fils : Olivier-René ; Alain-Adrien ; Armand-Jean.

Éduc. : Lycée Carnot ; École supérieure des Mines de Paris ; licencié en droit.

Ingénieur aux mines de Blanzy ; ingénieur attaché à la direction, puis secrétaire général de la Compagnie de Mokta-el-Hadid.

Membre du Comité de l'Association des Anciens élèves de l'École nationale supérieure des Mines de Paris (secrétaire).

Sports: escrime; pelote basque; tennis; rowing.

Distr.: musique (violon).

BIDET (Octave).

30, rue Cardinet,

Ingénieur adjoint de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid ; secrétaire général de la Société du Djebel-Djerissa.

BORDET (Lucien), 181, boulevard Saint-Germain, T.: Ségur 01-99.

[Administrateur (1902), puis] président de la Société centrale de Dynamite*; président de la Compagnie des Phosphates du Dyr; président de la Société du Djebel-Djerissa; président de la Compagnie algérienne [puis (1923) président honoraire]; vice-président de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid; vice-président de la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa (Tunisie); administrateur de la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons [dont il avait été nommé administrateur délégué en 1889]; administrateur du Crédit national*; administrateur des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien, [administrateur des Mines de fer de Giraumont, des Forces motrices de la Truyère, commissaire des comptes des Chemins de fer de l'Est], etc.

[1846-1926]

[Polytechnicien et inspecteur des finances]

Chevalier de la Légion d'honneur.

Marié à M^{lle} Radeau. Club : Union artistique.

DIETRICH (Baron Albert de), administrateur de diverses sociétés industrielles [Société du Djebel-Djerissa et Mines du Djebel-Ressas (Tunisie).].

1, rue Joseph-Massol, à Strasbourg T. : 15-23 ; et à Paris, 82, boulevard Malesherbes ; et château de Léonardsau (Bas-Rhin).

Chevalier de la Légion d'honneur ; Croix de guerre ; Grand-cordon du Medjidié ; commandeur du Nichan-Iftikhar.

Né à Niederbronn (Bas-Rhin) en 1861 [† 1956].

[Fils d'Albert de Dietrich (1831-1909), dont une demi-sœur, Octavie (1842-1923) était la mère d'Édouard de Joannis, administrateur de Djebel-Djerissa.].

[Marié en 1892 à Lucie Hottinguer (1870-1961), fille de Rodolphe (1835-1920), dont un petit-fils, Rodolphe Hottinguer (1902-1985), sera à son tour administrateur de Djebel-Djerissa).]

Famille d'origine lorraine, du nom de Didier, établie a Strasbourg au XVIe siècle et changea son nom en celui de Dietrich. A donné à Strasbourg plusieurs ammeister

(maires), notamment Dominique, qui signa en 1682, la remise de Strasbourg à Louis XIV, et Frédéric 1^{er}, maire constitutionnel en 1792, chez lequel Rouget de l'Isle créa la *Marseillaise* (famille annoblie par Louis XV en 1762).

A conservé, après 1871, la nationalité française ; a fait campagne en 1914 ; a été blessé en 1915 ; a fait ensuite, en Écosse et dans les camps américains, de nombreuses conférences sur l'histoire de l'Alsace.

A quitté Paris pour se fixer à Strasbourg en 1919. S'occupe de questions économiques et sociales, d'art et d'horticulture.

Éduc. : École centrale des Arts et Manufactures.

Œuvres : Alsaciens, corrigeons notre accent ; Au Pays de la Marseillaise ; Alsaciens-Lorrains, nos frères ; Lorraine, Alsace, terre promise.

GORCHS-CHACOU (Félix), administrateur délégué de la Société [commerciale] d'affrètement et de commission [SCAC].

19, rue Saint-Pierre, Neuilly-sur-Seine.

[† 21 mai 1925]

[Ép. Dlle Lajarthe. Un fils : Pierre, marié à Christiane Lacarrière.]

Président de la Société commerciale tunisienne ; secrétaire du conseil d'administration de l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens ; administrateur de la Société du Djebel-Djerissa, de la Société française des pyrites de Huelva, de la Manutention marocaine, de la Compagnie française des phosphates de l'Océanie.

[En outre : président de la Société commerciale de Saint-Nazaire, de la Société commerciale et maritime normande, de l'Union commerciale cherbourgeoise et du Syndicat central des négociants importateurs de charbons en France (1923-1925), administrateur de l'Entreprise générale industrielle de l'Est et du Nord ; président de la Société commerciale d'acconage et administrateur de la Société commerciale d'armement à Alger ; président des Ateliers et chantiers navals de Tunisie ; président de la Société marocaine de charbons et briquettes et de la Société marocaine métallurgique, administrateur de la Cie du port de Fedhala et commissaire aux compte de la Cie franco-marocaine de Fedhala ; administrateur de Foufounis frères (import-export entre Marseille et la Guinée-Conakry) ; vice-président de la Cie de l'Afrique orientale (Maritime et commerciale) à Djibouti et administrateur de la Cie maritime de l'Afrique orientale ; administrateur de la Cie maritime de l'Afrique Orientale (Diégo-Suarez)...]

MALLET (Ernest), banquier ; régent de la Banque de France.

23, rue Fresnel, T.: Passy 81-23; et château de Jouy, à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise) Administrateur de la Banque franco-argentine; de la Société du Djebel-Djerissa, des Compagnies d'assurances générales, [de la Banque nationale de la République d'Haïti (1911)], etc.

Chevalier de la Légion d'honneur.

[1863-1956]

Marié à Hon. Mabel Saint-Aubyn [propriétaire, dans le Cornwall, du mont Saint-Michel anglais].

[Deux filles: Micheline, mariée en 1937 à Lucien Boël (fils du baron Pol-Clovis Boël, vice-président du Sénat de Belgique), et Véronique (M^{me} Ivan d'Elliassy).]

Clubs : Union ; Union artistique : Cercle du Bois de Boulogne ; Golf de Paris ; Saint-Cloud Country-Club.

NERVO (Baron Léon de) [1873-1973].

22, avenue de Friedland, T.: Élysées 32-58.

Président du conseil d'administration de la Compagnie de constructions mécaniques et de l'Union commerciale de Bordeaux-Bassens ; vice-président du conseil

d'administration des Mines et fonderies de Pontgibaud et de la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ; membre du conseil d'administration de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, de la Société des minerais de fer de Krivoï-Rog, de la Société du Djebel-Djerissa [et président de la Cie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa].

Chevalier de la Légion d'honneur, etc.

Marié à M^{||e} Germaine Davillier. [4 enfants dont Yvonne ép. Gérard Lemaignen (SCAC). D'où 4 fils dont Henry, mort pour la France en Indochine.]

Clubs : Union artistique ; Société artistique des Amateurs.

PUERARI (Henri), administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi*.

38, avenue Hoche, T.: Élysées 07-42; et château de Croissy, à Croissy-Beaubourg, par Lagny (Seine-et-Marne), T.: 3 à Torcy.

Président du conseil d'administration de la Compagnie des mines de Bor ; administrateur de la Compagnie française des chemins de fer de la province de Santa-Fé*, de la Compagnie du Boleo, de la Compagnie de Mokta-el-Hadid, de la Société du Diebel-Dierissa, etc.

Clubs : Union interalliée ; Cercle du Bois de Boulogne.

TRÉLAT (Jean-Marcel-Victor), maître des requêtes honoraire au conseil d'État.

98, boulevard Malesherbes, T.: Wagram 57-77.

Commandeur de la Légion d'honneur.

Né le 18 septembre 1859, à Paris [† fév. 1933].

Marié à M^{lle} Boire. [Deux enfants : Robert, tué le 11 octobre 1914 près de Béthune ; et Yvonne, mariée à Jean Brugère, secrétaire du Bône-Guelma, puis administrateur des Chemins de fer tunisiens, des Tramways de Tunis, de l'Énergie électrique de Bizerte, des Phosphates du Djebel-M'dilla, de l'Algérienne de produits chimiques et d'engrais, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie...].

Éduc. : Lycée Louis-le-Grand.

Licencié en droit.

Vice-président de l'Œuvre des Tuberculeux adultes ; membre d'autres sociétés d'assistance.

Œuvres : Auteur de divers ouvrages de droit financier et administratif, notamment d'un Traité de l'impôt direct.

[Petit-fils du Dr Ulysse Trélat (1795-1879), éphémère ministre des travaux publics sous la lle République. Fils du Dr Ulysse Trélat (1828-1890), chirurgien à la Salpétrière, et de Marie Molinos (sœur de Léon Molinos, président de Marine-Homécourt, Gafsa, etc.). Neveu d'Émile Trélat, directeur de l'École spéciale d'architecture de Paris, député de la Seine. Cousin de Gaston Trélat, successeur de son père Gaston à la tête de l'École spéciale d'architecture. Il préside à partir des années 1900 le Bône-Guelma, puis la Cie fermière des chemins de fer tunisiens. Il est aussi administrateur de Mokta-el-Hadid (à partir de 1909), des Mines de Djebel-Djerissa, de la Cie marocaine et du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Il siège en outre dans des sociétés métropolitaines : Chemins de fer de l'Est, Chemins de fer économiques, Freins Westinghouse et Chantiers de Saint-Nazaire.]

Société du Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 février 1924)

La production de minerais de fer de cette société pour l'année 1923 s'est élevée à 524.000 tonnes, en augmentation sensible sur la production de 1922, qui n'était que

de 318.747 tonnes. Les expéditions ont porté sur 506.000 tonnes au lieu de 386.686 tonnes.

Société du Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mai 1924)

La production a été de 523.832 t. de minerai de fer et les expéditions de 442.471 t. en 1923, soit en augmentation de 205.000 t. d'une part, et de 55.785 t. d'autre part, sur 1922. Les expéditions ont été faites, comme précédemment, en Angleterre, en Allemagne et en France. Le solde du compte de profils et pertes se monte à 9.003.495 fr. 85, résultats dus aux prix élevés obtenus dans la vente des minerais à l'étranger pendant l'année écoulée.

« Cette situation, dit le rapport, est restée la même jusqu'à ce jour et nos livraisons du premier semestre ont été traitées sur des bases comparables à celles de l'an dernier ».

Compagnie de MOKTA-EL-HADID (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 mai 1924)

La Société du. Djebel-Djerissa a expédié, en 1923, 442.471 tonnes, contre 386.686 tonnes en 1922. Le dividende fixé par l'assemblée du 25 mars dernier est de 100 francs par action et de 54:fr. 85 c, par cinquième de part contre 70 francs par action et 37 fr: 25 c. par cinquième de part l'an dernier. Il a été amorti 25 francs par action de 100 francs, le 1^{er} novembre 1923.

Mines de Djebel-Djerissa (Le Journal des finances, 8 août 1924)

La Compagnie des mines du Djebel-Djerissa a été créée en 1899, au capital de 4 millions et demi en 9.000 actions de 500 francs. Par l'abaissement de cette valeur nominale à 400 francs, le capital a été réduit à 3.600.000 francs en 1905, date à laquelle la Compagnie de Mokta-el-Hadid s'intéressa à l'affaire. Les 9.000 actions de 400 francs ont été subdivisées en 36.000 actions de 100 fr. en 1920.

La société n'a pas de dette obligataire mais 45.000 parts se partagent 40 % des bénéfices, après paiement d'un intérêt de 6 % aux actions qui reçoivent ainsi 55 % du surplus des bénéfices.

L'assemblée extraordinaire du 20 mars 1923 a autorisé le conseil d'administration à rembourser ce capital. Un premier remboursement de 25 francs a été effectué en novembre 1923 et un second de 50 francs en mai dernier en même temps que le paiement des dividendes des exercices correspondant. Le nominal de l'action se trouve ainsi ramené à 25 francs.

La société exploite par des carrières ouvertes à divers étages de la montagne, les gisements de minerais de fer du Kef (Tunisie) : à 220 kilomètres de la mer. Les masses de minerais reconnues sont évaluées à plus de 10 millions de tonnes.

Deux embranchements relient la. mine et le stock du port au réseau des Chemins de fer tunisiens. Les minerais sont embarqués au port de la Goulette à Tunis, où la société possède des installations.

Les résultats se présentent ainsi :

	Produc- tion	Embarque ment	Bénéf. bruts	Bénéf. nets	Prélèv. prévoyance	Divid. actions	Divid. parts
	Tonnes		Francs				
1917	404	397	5.486	4.486	223	160	98 90
1918	285	381	6.722	5.738	3.215	165	102 55
1919	273	182	6.282	5.070	3.119	130	77 10
1920	276	291	9.335	5.720	3.488	56*	29 10
1921	215	152	5.340	3.488	_	56	29 10
1922	319	386	6.068	3.305	900	70	37 25

(*) cinquièmes.

La production avait atteint avant la guerre tout près de 450.000 tonnes. Après avoir fléchi jusqu'à 251.00 tonnes en 1921, elle s'est ensuite progressivement relevée pour atteindre 520.000 tonnes l'année dernière, chiffre considérablement supérieur à ceux de jadis. D'après les renseignements mis actuellement en circulation, ce développement se serait encore largement accentué. Depuis le début de l'année pour le premier semestre de l'année en cours, les expéditions auraient atteint 320.000 tonnes au lieu de 245.000 pour la même période de 1923 et le mouvement ascensionnel se poursuivrait encore, de telle sorte, que l'on pourrait tabler sur un chiffre total de 620.000 tonnes d'expéditions, soit 100.000 tonnes de plus que l'année passée. On ne saurait oublier d'autre part que la société bénéficie dans une mesure considérable de la tension des changes car elle vend son minerai sur la base de la livre sterling, laquelle a atteint son niveau record au début de l'année en cours. Son prix de vente moyen ressortait, fin 1923, aux environs de 14 shillings et a dû s'élever depuis en raison du raffermissement général des matières premières.

Il est donc permis d'espérer que la Société va, cette année, enregistrer une nouvelle très sensible progression de ses bénéfices nets, situation dont les actionnaires sont appelés à profiter, d'autant plus largement que le bilan se présente sous un aspect particulièrement favorable. En regard d'un capital de 3.600.000 fr.; sur lequel il ne reste plus à rembourser que 900.000 francs ; les seules disponibilités immédiates (caisse, portefeuille et banques) ressortent à 15.513.000 francs sans faire état de 4 millions de stocks qui représentent sans doute une valeur sensiblement supérieure, en raison de la hausse de la livre. D'autre part, de l'aveu même des commissaires des comptes, les 7 millions 662.000 de créditeurs divers qui figurent au passif, sont constitués en grande partie par des provisions pour éventualités diverses. Mais, le fait à retenir est que les immobilisations ne sont portées au bilan que pour 355.000 francs, autant dire pour mémoire, puisqu'il s'agit d'un actif industriel qui a laissé l'an dernier plus de 9 millions de bénéfices.

* *

L'action de Djebel-Djerissa se traite présentement à 3.640 francs, et la part a 2.050 francs, leur capitalisation est évidemment extrêmement faible sur la base des dividendes distribués jusqu'ici et l'on ne saurait la recommander aux petits capitalistes, qui doivent s'attacher avant tout au rendement immédiat de leurs capitaux.

COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID (Les Annales coloniales, 18 décembre 1924)

[...] La deuxième assemblée extraordinaire a décidé de porter le capital social de 20 à 40 millions de francs, par l'émission au pair de 40.000 actions nouvelles de 500 fr. réservées, titre pour titre, aux actionnaires actuels. Les titres non souscrits par ces derniers seront attribués à la Société Djebel-Djerissa, mais resteront pendant un an à la disposition des actionnaires momentanément empêchés de souscrire. [...]

<u>-----</u>

Annuaire industriel, 1925

DJEBEL-DJERISSA (Soc. du), 58, r. de Provence, Paris. 9e. T. Trudaine 19-60. Ad. t. Moktaladid-Paris. Soc. an. capital 3.600.000 fr. Adm. Prés. : M. [Lucien] Bordet [pdt Centrale de Dynamite] ; adminis. : MM. [David] Beigbeder [pdt SCAC, Mokta, etc.], baron [Albert] de Dietrich [1861-1956], marquis [Édouard] de Joannis [fils d'Octavie de Dietrich], Heurteau, [Ernest] Mallet, Léon de Nervo [Mokta], Puérari [Mirabaud], [Marcel] Trélat [1859-1933][pdt Bône-Guelma, etc.]. Dir.-adm. dél. : M. de Nervo ; secrét. général : M. [Jean] Milius.

Exploitant de mines : minerais de fer hématite embarqués à La Goulette, près Tunis (Tunisie). (1-927).

Annuaire Desfossés 1925, p. 1036-1037:

Conseil d'administration : MM. L. Bordet, D. Beigbeder, P. Gorchs-Chacou, A. de Dietrich, H. de Joannis, E. Mallet, L. de Nervo, H. Puerari, J. Milius, M. Trélat.

Mines de Djebel-Djerissa (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1925)

Le rapport présenté à la récente assemblée ordinaire signale que la production, au cours de l'exercice 1924, s'est élevée à 537.883 tonnes et que les livraisons ont atteint 583.801 tonnes, contre respectivement 523.832 et 412.471 tonnes en 1923. La production moyenne journalière a été de 1.811 tonnes. Les 583.000 tonnes livrées ont été expédiées en Angleterre, en Allemagne et en France. Elles ont été chargées sur 128 bateaux d'une portée moyenne de 4.561 tonnes par bateau.

NÉCROLOGIE Félix Gorchs-Chacou (*Le Matin*, 24 mai 1925) On apprend la mort de M. Félix Gorchs-Chacou, administrateur délégué de la Société commerciale d'affrètements et de commission, décédé en son domicile, 19, rue Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine, le 21 mai 1925. Ses obsèques auront lieu le mardi 26 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu de faire-part.

TVI Hears Til couronnes. Le prese

Compagnie de MOKTA-EL-HADID Assemblée générale du 28 avril 1925 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er juin 1925)

.....

La Société du Djebel-Djerissa a expédié en 1924 : 583.801 t. de minerai, contre 442.471 tonnes en 1923. Le dividende fixé par l'assemblée du 31 mars est de 152 fr. 50 c. net par action et de 80 fr. 40 c. net par cinquième de part, contre respectivement 100 francs net et 54 fr. 85 c. en 1923. Il a été, de plus, amorti 75 francs par action sur 1924. Toutes les actions de cette société sont maintenant des actions de jouissance.

TUNISIE Société du Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mai 1926)

La production de minerai de fer en 1923 a été de 543.482 t. et les expéditions se sont élevées a 522.097 t. contre respectivement 537.883 t. et 383.801 t. en 1924. Les livraisons aux acheteurs, qui avaient pu atteindre en 1924 un chiffre très élevé, grâce aux stocks constitués les années précédentes, sont revenues à un chiffre normal en rapport avec la production. Ces livraisons ont été faites par 106 bateaux d'une portée moyenne de 4.920 t. par bateau, et dirigées sur l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, l'Italie et la France.

L'ensemble des impôts pour 1925, payés en Tunisie et en France, s'élève a 7.201.000 fr., soit 13 fr. 80 par tonne de minerai embarqué et 70 % des bénéfices nets d'impôts distribués. Le compte de profits et pertes fait apparaître un bénéfice de 12.960.000 fr.

L'exercice en cours présente, au moins pour le premier semestre, des conditions analogues à telles de l'an dernier.

NÉCROLOGIE Jean Milius (Les Annales coloniales, 26 mars 1927)

Dir. Mokta [et secr. gén. de Djebel-Djerissa*], décédé à Oran au cours d'un voyage d'études en Algérie.

Annuaire Desfossés 1927, p. 836:

Conseil d'administration : idem sauf E[dmond] de Joannis remplaçant H. de Joannis.

Compagnie de Mokla-el-Hadid (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} mai 1927)

La Cariété du Diabal Discissa de

La Société du Djebel-Djerissa, gênée comme la Compagnie de Mokta par la grève anglaise, n'a expédié en 1926 que 353.849 tonnes de minerai, contre 521.872 tonnes en 1925, mais sa production a été de 421.000 tonnes, ce qui lui.a permis d'accroître sensiblement ses stocks. Le dividende fixé par l'assemblée du 29 mars est de 178 fr. 75 brut par action et de 104 fr. brut par cinquième de part, contre respectivement 198 fr. brut et 115 fr. 20 brut en 1925.

(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er février 1928)

La taxe à l'exportation des minerais de fer tunisiens pour 1928 reste fixée à 50 centimes par tonne pour les trois grandes mines de Djerissa, Douaria et Djebel-Slata, et à 5 centimes pour les autres.

DJEBEL-DJERISSA (Le Journal des débats, 29 mars 1928)

L'assemblée générale a approuvé les comptes de 1927, se soldant par un bénéfice net de 12.600.000 fr., contre 11.700.000 fr., et voté un dividende de 192 fr. 50 par action et 112 fr. par 1/5 de part, dont le solde sera payable le 2 mai. La production de l'exercice écoulé a été de 677.809 tonnes, contre 420.817, et les embarquements de 732.389 tonnes, contre 353.849 tonnes.

Compagnie de Mokta-el-Hadid Assemblée du 25 avril 1928 (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 mai 1928)

La Société du Djebel-Djerissa a expédié, en 1927, 732.389 tonnes de minerai contre 353.849 tonnes en 1926 ; sa production a été de 677.909 tonnes contre 420.817 tonnes en 1926. Le dividende fixé par l'assemblée du 27 mars dernier est de 192 fr. 50 brut par action et de 1112 fr. brut par cinquième de part, contre respectivement 178 fr. 75 brut et 104 fr. 20 brut en 1926.

MOKTA-EL-HADID (Le Journal des débats, 27 avril 1928)

Deux centres de recherches importants ont été organisés à Constantine, d'accord avec Djebel-Djerissa, et à Rabat pour le Maroc et la région avoisinante.

Société du Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 1er mai 1928)

L'assemblée du 27 mars a approuvé les comptes de l'exercice qui font apparaître un solde créditeur du compte de profits et pertes de 12.600.000 pour une production de 677.909 t. de minerai de fer et une expédition de 732.389 t.

Le tonnage livré a été expédié en Angleterre, en Allemagne, en Amérique et en France, sur 138 bateaux chargés à La Goulette, d'une portée moyenne de 5.305 tonnes.

Mokta-el-Hadid* (Le Journal des Finances, 2 septembre 1928)

D'après les derniers renseignements publiés — qui ne sont plus très récents d'ailleurs —, ses participations étaient les suivantes :

20.700 actions et 34.855 parts Djebel-Djerissa.

. . .

Les rapports les plus récents se gardent de donner des indications permettant d'affirmer que ces chiffres correspondent absolument à la réalité actuelle ; à l'assemblée du 16 décembre 1924, il avait été dit que Mokta possédait [...] les deux tiers des actions et parts Djebel-Djerissa. [...]

Annuaire Desfossés 1929, p. 845 :

Conseil d'administration : MM. D. Beigbeder, R. de Chabaud-La Tour, A. de Dietrich, E[dmond] de Joannis, E. Mallet, L. de Nervo, H. Puerari, C. Hay, H. Bouruet-Aubertot ⁸, M. Trélat.

APPRÉCIATIONS

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des TP, 5 mars 1929)

L'action et la part Djebel-Djerissa ont fourni, au cours des deux premiers mois de 1929, une importante carrière de hausse. Elles ont atteint, ces jours-ci, 5.600 pour l'action de jouissance et 3.825 pour la part. Ces cours constituent un record pour la part qui avait valu, au plus haut, 3.600 en 1926, tandis que l'action, au contraire, est encore au-dessous de son point culminant, coté en 1928 : 5.900.

L'action Djebel-Djerissa n'est pas une inconnue pour nos lecteurs. Nous l'avons déjà étudiée à plusieurs reprises. La société, un des plus beaux fleurons des richesses minières de notre Afrique du Nord, extrait de l'hématite grise remarquable par sa haute teneur en fer (55 %) et par son absence complète de phosphore. Son minerai est fort

⁸ Hector Bouruet-Aubertot (1867-1952): voir Qui êtes-vous?

prisé des métallurgistes anglais et allemands, car il est à la base même de la production de la fonte pour laquelle il est très recherché.

La hausse de l'action Djebel-Djerissa s'explique précisément du fait que les minerais de fer magnétique à haute teneur sont actuellement plus demandés que jamais en raison de la bonne situation de la métallurgie européenne qui en absorbe des quantités de plus en plus grandes.

La société a extrait, ces dernières années, environ 550.000 tonnes. Il est tout à fait curieux de remarquer que, bien que son extraction soit stationnaire, ses profits ont tendance à augmenter. La raison en est double. Tout d'abord, la valeur du minerai, depuis la crise anglaise de 1926 qui avait provoqué une chute des prix, a été en reprise à peu près continue, mais surtout, il ne faudrait pas s'imaginer que la Société Djebel-Djerissa avoue intégralement ses bénéfices.

Les comptes de 1927 font ressortir un bénéfice de 22 fr. à la tonne, alors qu'il est à peu près admis que, pour des mines moins bien placées et donnant du minerai de qualité sensiblement inférieure, le bénéfice oscille aux environs de 35 fr. la tonne. C'est dire que Djebel-Djerissa pratique, avant inventaire, de sérieux prélèvements de prévoyance. Cette politique n'est pas pour surprendre, si on se souvient qu'elle est la filiale de Mokta-el-Hadid où la prudence de la gestion a permis à la société d'accéder à une situation financière hors de pair.

De la structure comptable, il n'y a rien à dire, sinon que la Société compte, au bilan, ses mines et aménagements pour mémoire, ce qui est, croyons-nous, un fait tout de même exceptionnel. Les approvisionnements, chiffrés à 5 millions, doivent contenir des réserves latentes, très importantes. En regard, au passif, un capital amorti de 3.600.000 fr. qui correspond à une véritable réserve et un poste créditeurs de 16 millions, très important, et qui ne s'explique quère à première vue. Il doit contenir d'importantes réserves.

Sur les cours donnés plus haut, la capitalisation totale de Djebel-Djerissa ressort à 373 millions. C'est un chiffre qui peut paraître important en regard d'un dernier bénéfice avoué de 12.600.000 fr. Mais, nous avons montré ce qu'il faut penser des chiffres de profits officiellement annoncés. Si Diebel-Dierissa gagne 35 fr. par tonne, ses profits véritables seraient de l'ordre de 19 millions. Sa capitalisation serait normale. Il faut remarquer, au demeurant, que son taux de capitalisation est encore très inférieur à Mokta-el-Hadid et à l'Ouenza.

Le dividende de 1928 sera très sensiblement augmenté et porté, croyons-nous, aux environs de 220 fr. pour l'action.

Le rendement serait encore minime, mais le titre est d'une qualité telle que les capitalistes qui ne sont pas encore entrés dans l'affaire doivent consentir des sacrifices. Au demeurant, l'affaire Diebel-Dierissa est peut-être chère, mais, elle ne nous paraît pas soufflée : nous voulons dire par là que même si une bourrasque de Bourse subite la ramenait en arrière, les porteurs n'auraient qu'à la conserver tranquillement en portefeuille; ils reverront toujours leurs cours d'achat et au-delà dans l'avenir.

Pour terminer, signalons la disparité actuelle entre l'action et la part ; cette dernière est beaucoup trop chère. En effet, la part reçoit 0,58 pour 1 fr. de dividende à l'action. Mathématiquement, elle devrait s'établir aux environs de 3.248.

Sa hausse rapide a donné naissance au bruit d'une augmentation de capital qui semble tout à fait improbable. Nous croyons que, purement et simplement, la Bourse a oublié de faire un calcul de proportion et que la part doit être arbitrée, sans délai, contre l'action. Derniers cours action de jouis., 5.700 part 3.820.

Acheter la part Djebel-Djerissa qui cote 3.810. La production de cette filiale de Mokta-el-Hadid est passée en sept ans de 215.000 à 677.000 tonnes. La progression se poursuit, la Société devant profiter du développement de l'activité métallurgique. Gestion financière de premier ordre, capital modeste : 3.600.030 francs depuis 1924 intégralement amorti ainsi que les immobilisations. Bénéfices en forte augmentation : 20.026.920 fr. bruts en 1928, contre 17.495.211 francs en 1927, et 14.409.000 fr. nets contre 12.600.000 francs. L'action recevra cette année 220 fr. contre 192 l'an dernier et la part 128 contre 112. Acheter de préférence cette dernière, plus légère et qui bénéficiera des augmentations de capital devenues nécessaires quand la société entreprendra l'exploitation souterraine de son gisement.

Société du Djebel-Djerissa (*Le Temps*, 25 mars 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 19 mars a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, faisant apparaître un bénéfice net de 14.400.000 francs.

Le dividende brut total a été fixé à 220 fr. par action et 128 fr. par cinquième de part. Il sera mis en payement en deux fois le 2 mai pour les actions (coupon 29) à raison de 98 fr. 40 au nominatif et 34 fr. 55 au porteur; pour les cinquièmes de parts (coupon 22), 55 fr. 75 au nominatif et 48 fr. 15 au porteur. Le solde sera payé dans le courant du quatrième trimestre de 1929 à raison de pour les actions (coupon 33), 82 fr. net au nominatif. 70 fr. au porteur ; cinquièmes de parts (coupon 23), 49 fr. 20 au nominatif et 42 fr. 55 au porteur.

Société du Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 avril 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 19 mars, sous la présidence de M. David Beigbeder, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, faisant apparaître un bénéfice net de 14.400.000 fr.

Le rapport indique que la production s'est élevée à 605.438 tonnes et les embarquements à. 587.380 tonnes. La production inférieure de 70.000 tonnes à celle de l'année dernière, a été ralentie pendant 45 jours par suite d'un déraillement survenu sur le réseau du chemin de fer tunisien. En conséquence de ce ralentissement, la main-d'œuvre à été reportée sur la découverture, afin de la conserver à l'exploitation. Le tonnage des expéditions a été influencé par cet accident et par le lock-out des usines allemandes, qui a eu pour conséquence l'arrêt de toutes les expéditions de minerai pour ce pays pendant près d'un mois.

La production de 550.000 tonnes par an semble, dit le rapport, pouvoir être maintenue dans l'avenir. Les travaux de prospection et de recherches ont été poursuivis sur la frontière algéro-tunisienne et en Tunisie, d'accord avec la Compagnie de Mokta-el-Hadid.

MALLET, Ernest

Régent Banque de France.

Associé:

Banque Mallet frères,

Administrateur : Banque hypothécaire franco-argentine, Société financière franco-américaine, Banque nationale de la République d'Haïti, Compagnie d'assurances générales (Incendie), Compagnie d'assurances générales (Vie), Compagnie d'assurances générales (Accidents et divers), Assurances maritimes, Mines de Djebel-Djerissa, Chemins de fer à traction électrique de Pierrefitte, Cauterets et Luz, Ouest-Lumière, Société électrique franco-suisse [Société franco-suisse pour l'industrie électrique ?].

[N.B.: risques de confusion avec Étienne Mallet (1853-1929), administrateur de la Société franco-suisse pour l'industrie électrique, de la Compagnie d'électricité de l'Ouest-Parisien (« Ouest-Lumière »), de l'Union hydro-électrique, de la Société générale de force et lumière....]

Torce et lamiere....

TUNISIE Société des mines du Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mai 1929)

Cette société vient de découvrir un nouveau gisement de minerai de fer.

Compagnie de Mokta-el-Hadid (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1929)

.....

La Société du Djebel-Djerissa a expédié, en 1928, 587.380 tonnes de minerai contre une moyenne de 550.000 tonnes pour les deux années précédentes ; le dividende fixé par l'assemblée du 19 mars dernier est de 220 francs brut par action et de 128 francs brut par cinquième de part, contre respectivement 192 fr. 50 c. brut et 112 francs brut en 1927.

.....

Enfin, nous vous signalons que la Société du Djebel-Djerissa a vendu le solde des actions de la Compagnie de Mokta-el-Hadid souscrites par elle dans les conditions que vous vous rappelez lors de l'augmentation de capital de votre société. Conformément aux accords précédemment intervenus, la moitié du produit réalisé sur la dite vente nous a été versée et figure dans les produits de l'exercice.

DJEBEL-DJERISSA (Le Journal des débats, 4 mars 1930)

L'exercice clos le 31 décembre 1929 se traduit par un bénéfice net de 18 millions de francs, contre 14.400.000 francs l'an dernier. Le conseil proposera à la prochaine assemblée un dividende de 275 fr., contre 220 francs par action, et de 160 francs contre 128 francs par part.

DJEBEL-DJERISSA (*L'Africain*, 11 avril 1930)

Les comptes de 1929 ont été approuvés par l'assemblée du 27 mars, qui a voté le dividende annoncé de 275 francs (contre 220) par action et 160 francs (contre 128) par cinquième de part, dont le solde — soit respectivement 220 francs par action (net 180,40 au nominatif, 65 fr. 65 au porteur) et 120 francs par part (net 104,95 et 97,15) sera mis en paiement le 5 mai.

Djebel-Djerissa (Les Annales coloniales, 15 octobre 1930)

À l'assemblée du 29 octobre, le conseil proposerait la création d'un fonds de réserve extraordinaire de 8 millions affecté à la création de 30.000 act. nouv. qui seront échangées contre les 46.000 cinquièmes de parts dans la proportion de 2 act. pour 3 parts et seront immédiatement assimilées aux act. de jouiss. anc. Le capital sera ainsi porté de 3.600.000 fr. à 6.600.000 fr., puis serait doublé par émission au pair de 66.000 act. de 100 fr. offertes en souscription, titre pour titre, aux 66.000 act. de jouiss. anc. et nouv., ce qui porterait le capital à 13.200.000 fr. Pour faciliter cette souscription, le conseil mettait en paiement un acompte de 100 fr., à valoir sur le dividende 1930.

DJEBEL-DJERISSA (Le Journal des débats, 31 octobre 1930)

Réunis le 29 octobre en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont décidé la création d'une réserve extraordinaire de 3 millions de francs.

Ils ont ensuite décidé l'augmentation du capital de 2.600.060 à 6.600.000 francs. L'opération aura lieu par conversion des 45.090 cinquièmes de parts en 30.000 actions de jouissance d'un nominal de 100 francs, à raison de 3 cinquièmes de parts pour deux actions de jouissance.

L'assemblée a enfin décidé l'augmentation simultanée du capital de 6.600.000 à 13 millions 200.000 francs. Cette seconde opération sera effectuée par l'émission au pair de 66.000 actions de capital de 100 fr., à raison de 1 action de capital pour 1 action de iouissance.

En raison de la seconde augmentation de capital sus-indiquée, un acompte de 100 fr. nets fera mis en paiement le 22 novembre sur le dividende de 1930 aux 66.000 actions de jouissance, de façon, à éviter aux souscripteurs éventuels tout mouvement d'espèces.

Diebel-Dierissa (*Le Temps*, 31 octobre 1930)

L'assemblée extraordinaire du 29 octobre a approuvé les propositions du conseil consistant, d'une part, dans la conversion des parts en actions de jouissance (le capital étant porté de ce fait de 3.600.000 francs à 6.600.000 par prélèvement sur une réserve extraordinaire spécialement constituée à cette occasion) et, d'autre part, dans l'augmentation du capital de 6.600.000 fr. à 13.200.000 francs par l'émission au pair de 66.000 actions de capital de 100 francs, réservées titre, pour titre aux porteurs des 66.000 actions de jouissance existant après, la réalisation de l'échange parts contre actions.

En fait, cette augmentation de capital équivaut à une remise d'actions gratuites, car simultanément, le conseil mettra en payement un acompte de 100 francs net par action, à valoir sur le dividende de l'exercice 1930 et qui pourra être affecté par compensation à la souscription des actions

Annuaire Desfossés 1931, p. 907-908:

Djebel-Djerissa

Conseil d'administration : MM. D. Beigbeder, L. de Nervo, R. de Chabaud-La Tour, A. de Dietrich, E[dmond] de Joannis, E. Mallet, H. [E.] Mauclère ⁹, H. Puerari, C. Hay, H. Bouruet-Aubertot ¹⁰, M. Trélat.

Djebel-Djerissa (Les Annales coloniales, 13 janvier 1931)

La société procédera, à partir du 26 janvier, à l'échange des 36.000 actions anciennes de jouissance contre des titres nouveaux et des 45.000 cinquièmes de parts contre 30.000 actions de jouissance, à raison de 3 cinquièmes de part pour deux actions de jouissance. À partir de la même date seront délivrées les 66.000 actions de capital numéros 66.001 à 130.000 qui ont été émises au pair de 100 francs en novembre dernier, avec jouissance du 1er janvier 1931.

Djebel-Djerissa (Les Annales coloniales, 9 avril 1932)

Les actions de jouissance Djebel-Djerissa perdent 145 fr. à 1.255 sur l'annonce que le dividende de 1931 sera ramené de 237,50 à 34 fr. Il convient de rappeler toutefois que les porteurs d'actions de jouissance ont pu souscrire en novembre 1930, titre pour titre et sans bourse délier, aux actions nouvelles de capital qui reçoivent cette année 40 fr. brut. Le solde créditeur de l'exercice 1931 se monte à 5.120.210 contre 17.345.422 pour l'exercice précédent.

Djebel-Djerissa (Les Annales coloniales, 30 avril 1932)

Les actions Djebel-Djerissa rattrapent une partie de leur baisse précédente à 1.155 ; l'assemblée ordinaire du 26 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui se soldent par un bénéfice de 5.120.210 francs.

⁹ Eugène Mauclère (1857-1933) : polytechnicien, ancien contrôleur général de l'armée, administrateur d'une douzaine de sociétés, président de la Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid. Voir *Qui* êtes-vous ?

¹⁰ Hector Bouruet-Aubertot (1867-1952): voir *Qui êtes-vous*?

Le dividende, fixé à 40 francs par action de capital et 34 fr. par action de jouissance, sera payable, sous déduction des impôts et des acomptes respectifs de 20 fr. et 14 fr. déjà repartis, à partir du 3 mai prochain.

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à 1933] :

DJEBEL-DJERISSA (Soc. du), 60, r. de la Victoire, Paris, 9e. T. Trud. 51-50 et 51-51, Intel Trud. 41. Ad. t. Moktaladid-22-Paris. Soc. an. cap. 13.200.000 fr. — Cons. d'adm.: Prés: M. D[avid] Beigbeder [† 1935]; Vice-prés. - dél.: M. L[éon] de Nervo; Adm.: A[lbert] de Dietrich [1861-1956], Ed[ouard] de Joannis [fils d'Octavie de Dietrich], C[yril] Hay, E[rnest] Mallet, H[enri] Puerari [Mirabaud][† 1937], M[arcel] Trélat [1859-1933][pdt Bône-Guelma, etc.]. — Exploitation: Djebel-Djerissa (Tunisie).

Hématite brune et rouge (1-927).

Annuaire Desfossés 1933, p. 965-966 :

Djebel-Djerissa

Conseil d'administration : MM. D. Beigbeder, L. de Nervo, A. de Dietrich, E[dmond] de Joannis, E. Mallet, E. Mauclère, H. Puerari, C. Hay, H. Bouruet-Aubertot, M. Trélat.

Djebel-Djerissa (L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 mars 1933, p. 164)

Les comptes de l'exercice 1932 font apparaître un bénéfice de 1 million 229.081 fr. contre 5.120.210 fr. en 1931. Comme déjà annoncé, le conseil proposera à l'assemblée du 28 mars de ramener le dividende des actions de capital de 40 fr. à 12 et celui des actions de dividende de 34 fr. à 6.

———————————————

MOKTA-EL-HADID (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 avril 1933, p. 215)

.....

Participations Société du Djebel-Djerissa La soc. a expédié, en 192, 151.801 t. c- 306.591 t. en 1931.

Cette soc. a aussi ressenti gravement les effets de la crise mondiale. Mais sa situation financière restant intacte, ses possibilités d'avenir subsistent en entier.

ÉTUDES FINANCIÈRES MOKTA-EL-HADID (*Le Temps*, 4 septembre 1933)

La Société du Djebel-Djerissa, les Phosphates de Gafsa et la Société commerciale d'affrètements et de commission [SCAC] ont distribué des dividendes réduits.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 23 novembre 1933)

[...] Djebel-Djerissa, qui avait expédié 72.000 tonnes pendant le premier semestre, en embarquera vraisemblablement 160.000 pendant le second, de telle sorte que le chiffre total des ventes atteindrait 230.000 tonnes approximativement contre 151.821 tonnes en 1932.

Djebel-Djerissa (*Le Temps*, 9 avril 1934)

Djebel-Djerissa perd 10 francs à 855. L'exercice 1933 se solde par un bénéfice de 1.646.526 francs contre 1.229.684 francs. Ainsi que nous l'avons indiqué, le conseil proposera à l'assemblée du 17 avril, un dividende de 15 francs contre 12 francs par action de capital et de 9 francs contre 6 francs par action de jouissance.

DJEBEL-DJERISSA. (Les Annales coloniales, 21 avril 1934)

L'assemblée ordinaire du 17 avril a approuvé, les comptes de l'exercice 1933 présentant un solde créditeur de 1.046.020 fr.

Le dividende a été fixé à 15 fr. brut par action de capital et 9 fr. par action de jouissance, payable le 2 mai.

COMPAGNIE DE MOKTA-EL-HADID (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 mai 1934)

La Société du Djebel-Djerissa (Tunisie) a expédié, en 1933, 223.530 tonnes contre 151.801 t. en 1932.

Le dividende volé par l'assemblée générale du 17 avril 1931 est de 15 francs brut par action de capital et de 9 francs brut par action de jouissance, contre respectivement 12 francs brut et 6 francs brut en 1932.

Sa situation financière restant intacte, ses possibilités d'avenir subsistent en entier, étant donné que l'amélioration dont nous parlons plus haut s'applique également à cette société.

TUNISIE Sté du Djebel-Djerissa (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1934)

Cette société, dont les clients habituels sont l'Angleterre et l'Allemagne, a expédié en 1933 : 21.823 t. de minerai de fer aux États-Unis et 20.357 t. en Italie. Ce sont là pour elle des débouchés nouveaux et intéressants.

Djebel-Djerissa (Le Temps, 23 juillet 1934)

Djebel-Djerissa a réalisé quelques progrès à 935 contre 925. Pendant le premier semestre de l'exercice en cours, la production a été de 196.080 tonnes contre 98.681 tonnes seulement durant le premier semestre de 1933. Les expéditions se sont élevées à 191.228 tonnes au lieu de 71.994 tonnes. La production du second semestre de 1934 sera réglée de façon à atteindre 35.000 à 36.000 tonnes par mois.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 2 décembre 1934)

Production probable de 1934 420.000 tonnes contre 215.000 tonnes en 1933. Expédition 405.000 tonnes contre 223.000 tonnes en 1933.

DJEBEL-DJERISSA (Le Journal des débats, 17 avril 1935)

Les comptes de l'exercice 1934 se soldent par un bénéfice net de 2.341.263 fr. contre 1.646.526 fr. en 1933. Le conseil proposera à l'assemblée du 9 mai la répartition d'un dividende de 20 fr. par action de capital et de 14 fr. par action de jouissance contre 15 fr. et 9 fr. l'an dernier.

DJEBEL DJERISSA (Les Annales coloniales, 11 mai 1935)

L'assemblée du 7 mai a approuvé les comptes de 1934 et voté un dividende de 20 francs brut par action, de capital et de 14 francs par action de jouissance.

Le rapport du conseil indique que les prix de vente pour l'année en cours ne présentent qu'une légère amélioration. En ce qui concerne ses expéditions, la société espère maintenir et même accroître le tonnage expédié l'an dernier.

(Le Temps, 2 août 1935)

En ce qui concerne Djebel-Djerissa, la production a porté sur 220.132 tonnes contre 196.080 et les expéditions ont été de 203.305 tonnes contre 191.228.

Dans les chiffres ci-dessus, concernant le premier semestre 1935, il n'y a aucune expédition à destination de l'Allemagne.

NÉCROLOGIE David Beigbeder (*Le Journal des débats*, 18 août 1935)

Nous apprenons le décès de M. Beigbeder, ingénieur, président honoraire des compagnies de Mokta-el-Hadid et Gafsa, de la Société commerciale d'affrètements et de commission, de la Chambre syndicale des mines métalliques, officier de la Légion d'honneur, rappelé à Dieu au cours de sa quatre-vingt-huitième année, le 12 août 1935, dans sa propriété d'Autivielle (Basses-Pyrénées).

La cérémonie religieuse a été célébrée en l'église protestante de Sauveterre-de-Béarn. De la part de M^{me} Beigbeder, sa veuve ; M. et M^{me} Gaston Bouffé ; M. et M^{me} Louis Beigbeder M. et M^{me} H. Donnedieu de Vabres ; M. et M^{me} Jean Beigbeder, ses fils et filles.

MOKTA-EL-HADID*-DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 8 février 1936)

.....

La production de ce groupe, y compris celle de la Compagnie andaluza de minas* qui est maintenant entrée dans une période d'exploitation normale, s'est élevée en 1935 à 896.450 tonnes contre 745.997 pour 1934.

Ces tonnages se décomposent comme suit : Mokta-el-Hadid, 276.551 tonnes contre 265.959 en 1934 ; Djebel-Djerissa, 418.861 tonnes contre 420.320 ; Andaluza de Minas, 201.038 tonnes contre 59.718.

Les expéditions n'ont pas suivi exactement la même courbe, en raison notamment des difficultés de transfert pour les livraisons en Allemagne. Elles ont été de 711.871 tonnes contre 688.490 en 1934 pour Mokta-el-Hadid ; de 412.155 tonnes contre 402.942 pour Djebel-Djerissa ; et de 87.894 contre 39.212 pour l'Andaluza de Minas.

Société du Djebel-Djerissa (*La Journée industrielle*, 22 avril 1936)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1935. présentant un solde créditeur disponible de 3.036.000 francs.

Le dividende brut a été fixé à 25 fr.par action de capital et à 19 fr. par action de jouissance, payable à partir du 4 mai prochain, en même temps que le remboursement de 25 fr. brut par action de capital, également voté par l'assemblée.

L'assemblée a donné quitus de gestion à la succession de M. D. Beigbeder et elle a ratifié la nomination de M. Basset, élu administrateur, en remplacement de M. D. Beigbeder. Le baron Léon de Nervo, administrateur sortant, a été réélu.

En conséquence, le conseil d'administration de la société se trouve composé de la manière suivante : MM. Basset, Boulogne, Bouruet-Aubertot, O. Cambefort, le baron de Dietrich, MM Cyril Hay, de Joannis, Mallet, le baron Léon de Nervo et M. Puerari.

_

Annuaire Desfossés 1937, p. 1061-1062 :

Conseil d'administration : MM. L. de Nervo, pdt ; A. de Dietrich, E[dmond] de Joannis, E. Mallet, C. Hay, H. Bouruet-Aubertot, O. Cambefort, G. Boulogne ¹¹, F. Basset.

Commissaires aux comptes : E. Hibon, de Martignac.

Les grèves aux Colonies En Tunisie (Les Annales coloniales, 26 janvier 1937)

Les grèves se poursuivent ; certaines sont calmes, d'autres sont agitées et donnent des inquiétudes aux autorités et à la population.

L'exploitation des mines de phosphate est toujours arrêtée à Djerissa et au Djebel-Hallouf.

.....

Des chômeurs tunisiens tentent de piller silos et boulangeries La police doit intervenir (L'Écho d'Alger, 7 février 1937)

Tunis, 6 février (de notre correspondant particulier). — À Sidi-Bourouis, des incidents d'une certaine violence se sont produits à l'occasion de la distribution de secours. Le kahia et plusieurs cheiks furent blessés. Les chômeurs ont été dispersés par la police et dix-sept arrestations opérées.

À Sidi-el-Akhouat, des incidents du même genre se sont produits. Les manifestants ont assiégé les silos mais il n'y eut aucun dégât.

À Ebbaksour, les chômeurs qui n'avaient pu être embauchés au chantier du contrôle civil ont assiégé la boulangerie et tenté de se livrer à des scènes de pillage. Le service d'ordre les a empêché de mettre leur projet à exécution.

La grève continue à la mine de Djerissa

Tunis, 6 janvier (de notre correspondant. particulier). — La grève déclenchée il y a déjà plusieurs jours à la mine de Djerissa continue ce matin. Devant l'attitude menaçante des grévistes, la cantine a dû être fermée.

Les troubles recommencent : deux morts, trois blessés à Djerissa (*Les Annales coloniales*, 23 juillet 1937)

De graves incidents se sont produits mardi aux mines de Djerissa. Depuis quelque temps, les mineurs marocains de ce centre étaient en grève. Jusqu'alors, aucun incident ne s'était produit, mais, invités à cesser l'occupation, certains s'y refusèrent, proférant des menaces. La troupe fut lapidée. Aux sommations faites, les grévistes redoublèrent

¹¹ Gaston Boulogne (1865-1942) : polytechnicien, il fait carrière pendant trois décennies dans l'administration algérienne, puis entre au conseil de surveillance de la Société algérienne de navigation pour l'Afrique du Nord (Ch. Schiaffino et Cie)(1922), de Mokta-el-Hadid, de Gafsa, etc. Voir encadré cidessous.

leurs attaques contre le service d'ordre et celui-ci fut contraint de faire feu. On releva un mort et quatre blessés du côté des grévistes. L'un des blessés succomba à son arrivée à l'hôpital. Du côté du service d'ordre, on signale plusieurs blessés, dont un zouave.

Le « Rassemblement populaire » en rejette la responsabilité sur les « liques factieuses ».

À la suite de ces événements, qui succèdent à ceux de Metlaoui et de M'Dilla, le comité du « Rassemblement populaire » de Tunisie a adressé au Président de la Républiques et aux membres du Gouvernement une motion pour protester contre la campagne d'injures et de mensonges entreprise contre le résident général.

Le comité du « Rassemblement populaire » rend hommage à la haute conscience et à la probité de M. Guillon, dont le seul souci est de rapprocher les cœurs,

Et demande la dissolution des ligues factieuses responsables des troubles qui se sont déroulés en Tunisie.

Informations et communiqués DJEBEL-DJERISSA (*Le Temps*, 27 novembre 1937)

Le conseil a décidé la distribution d'un acompte sur les produits de l'exercice en cours, à raison de 51 fr. 50 brut aux actions de capital (dont 1 fr. 50 d'intérêt statutaire) et 50 francs brut aux actions de jouissance. La mise en paiement de cet acompte sera effectuée à partir du 15 décembre.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 28 avril 1938)

Le conseil proposera aux actionnaires de fixer le dividende à 125 francs brut par action, contre 30 francs l'an dernier.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 17 mai 1938)

Le bénéfice net de 1937 est de 24.407.421 francs contre 5.965.421 francs en 1936.

Djebel-Djerissa (*Le Figaro*, 1^{er} juin 1938)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1937, se soldant par un bénéfice net de 24.467.421 fr.

Le dividende brut a été fixé à 126 fr. 50 par action de capital et à 125 francs par action de jouissance.

Un acompte brut de 51 fr. 50 pour les actions de capital et de 50 francs pour les actions de jouissance ayant été distribué le 15 décembre dernier, le solde brut de 75

francs par action sera mis en paiement à partir du 8 juin 1938, sous déduction des impôts en vigueur.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Jacques Puerari et réélu MM. H[ector] Bouruet-Aubertot et E[douard] de Joannis administrateurs sortants.

La production et les expéditions de l'exercice 1937, sensiblement supérieures à celles de l'an dernier, font ressortir, dit le rapport du conseil, l'un des tonnages les plus élevés atteints jusqu'ici.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 19 septembre 1938)

Les comptes de l'exercice 1937 qui ont fait ressortir un bénéfice de 24.467.421 francs contre 5.965.421 francs pour l'exercice précédent ont été approuvés par l'assemblée du 31 mai.

Le dividende a été fixé à 126 fr. 50 par action de capital et à 125 francs par action de jouissance.

Cette répartition a permis de consacrer 1 million au fonds de prévoyance et 6 millions à la provision pour participations et recherches minières.

La production et les livraisons de minerai de l'exercice 1937, comparées à celles de 1936, sont résumées dans le tableau ci-après :

(en tonnes)	1937	1936	
Production	717.978	602.541	
Embarquement	727.664	643.349	

La production et les expéditions de l'exercice 1937, sensiblement supérieures à celles de l'an dernier, font ressortir l'un des tonnages les plus élevés atteints jusqu'ici, comme l'indique le tableau ci-après, résumant les expéditions de minerai par pays, de 1935 à 1937 :

(en tonnes)	1935	1936	1937	
France	2.250	47.516	136.563	
Angleterre	380.296	494 747	508.372	
Allemagne		64.096	33.360	
Amérique				
Hollande	21.456	28.864	38.864	
Italie				
Pologne	6.953	6.902	9.389	
Divers	1.200	1.224	1.110	
Totaux	<u>412.155</u>	<u>643.349</u>	<u>727.664</u>	

Les livraisons en Angleterre restent élevées et celles effectuées en France ont atteint le chiffre déjà réalisé en 1929.

Pour l'exercice en cours, les expéditions pour l'Angleterre se maintiennent à un rythme satisfaisant. En revanche, pour la France, elles sont nettement réduites, et, pour l'Allemagne, pays pour lequel les engagements sont d'ailleurs peu importants, des difficultés de payement commencent à surgir. Il est possible de ce chef que les prévisions d'expédition soient diminuées.

D'une manière générale, les acheteurs de minerai de fer s'étaient largement couverts par avance, pour l'année en cours, à des prix voisins de ceux de l'année précédente. Les demandes de minerai marquent d'ailleurs, depuis quelques mois, un temps d'arrêt et, plus particulièrement, sur le marché français.

Les expéditions du premier trimestre de l'année en cours ont atteint 220.000 tonnes ; celles du second trimestre ne dépasseront guère 150.000 tonnes, soit 370.000 tonnes pour le premier semestre.

Les prévisions d'enlèvements pour le second semestre restent bonnes, pour l'Angleterre surtout.

Après une forte hausse au cours du second semestre de l'an dernier, les frets sont maintenant revenus à des taux normaux.

La remise en marche des engins mécaniques a permis de produire les quantités de minerai suffisantes pour faire face aux demandes importantes des acheteurs.

Au cours de l'exercice 1937, il y a eu plusieurs arrêts de la production à la mine par suite de grèves, soit pendant le premier trimestre, soit au mois de juillet. Les moyens de transport mis à la disposition de l'entreprise par la Compagnie des chemins de fer tunisiens, bien que limités, ont permis de compenser partiellement le retard important qui en était résulté.

L'accroissement des prix de revient a été sensible, tant du fait de la mise en vigueur des contrats collectifs que des augmentations successives des salaires et de la hausse des prix de nos approvisionnements.

Le minerai extrait provient toujours des gradins 750 à 800.

Indépendamment de la majoration de 53 % des tarifs de transport, applicable à partir du 1^{er} janvier 1937, un second relèvement de ces tarifs est intervenu à dater du 20 août 1937. Le coefficient de ces deux majorations est de 80 % par rapport aux conditions de 1936.

À partir du 1^{er} février 1938, une troisième majoration a été appliquée. Le coefficient de majoration qui en résulte est de 49 % par rapport au prix moyen de 1937 et de 133 % par rapport à celui de 1936.

Ces majorations successives et continues des tarifs de transport que l'administration tunisienne applique depuis deux ans, ajoutées aux augmentations des salaires et des matières premières, font du prix de revient total f.o.b. La Goulette a plus que doublé depuis deux ans.

C'est au moment où les ventes risquent de se ralentir que de semblables majorations continuent à être appliquées, alors que, d'autre part, en Algérie notamment, les augmentations de tarifs sont loin d'atteindre des chiffres aussi élevés. La concurrence en sera facilitée, dans les circonstances présentes, au détriment de la société, certes, mais aussi au détriment de la Tunisie.

Les travaux d'aménagement pour la mise en valeur du gîte ouest, tant pour son exploitation que pour la sortie du minerai, ont été activement poussés, ainsi que le montre l'importance des dépenses de premier établissement de l'année.

L'exploitation de ce gîte pourra commencer dans le courant du second semestre de l'exercice en cours. Dès que les installations seront terminées, le conseil pense expédier quelques cargaisons d'essai à ses acheteurs. Le minerai de ce gîte a été dénommé « Goleta » pour différencier du « Djerissa », puisque la qualité de ces deux minerais est différente, en ce qui concerne principalement la teneur en silice.

Dans le gîte principal, des travaux de recherches ont été entrepris en direction du gîte ouest. Les travaux effectués à ce jour ont mis en évidence une nouvelle masse minéralisée intéressante. Ces travaux seront poursuivis activement.

En ce qui concerne les participations de l'entreprise, la Compania andaluza de minas n'a exercé aucune activité au cours de l'exercice 1937. Les renseignements sur sa mine de Marquesado indiquent que les installations n'ont subi aucun dommage.

Au cours de l'exercice 1937, l'entreprise a pu obtenir de la Compagnie de Mokta-el-Hadid une participation de 100.000 francs ou 200 actions de 500 francs dans sa filiale, la Société chérifienne d'études minières (dite S. A. C. E. M.)*, qui étudie le gisement de manganèse de l'Imini, dans le Souss, au Maroc.

Le président a indiqué que l'exercice en cours, dont plus de la moitié est déjà écoulée, se présente jusqu'ici dans de bonnes conditions. Les prix de vente sont élevés et permettent de compenser les hausses de tarifs de transport absolument injustifiées que l'administration tunisienne continue à appliquer.

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 6 octobre 1938)

Le conseil a décidé de mettre en payement le 12 octobre un acompte de dividende de 60 francs brut par action de jouissance.

L'an dernier, l'acompte avait été de 51 ff. 50 brut pour les actions de capital et de 50 francs brut pour les actions de jouissance. Depuis cette époque, les actions de capital ont été amorties et il ne reste plus en circulation que des titres de jouissance.

Djebel-Djerissa (Le Journal des débats, 2 mars 1939)

L'exercice 1938 a été particulièrement favorable pour les mines de fer nordafricaines, avantagées à la fois par la hausse des prix du minerai en livres, la baisse du franc et l'augmentation de leurs expéditions.

L'importante majoration du dividende proposé par Djebel-Djerissa en est la preuve. La répartition sera, en effet, de 300 francs contre 125 francs en 1937 et 30 francs seulement en 1936. Elle exigera, tantièmes compris, 42 millions environ, ce qui montre que même si aucune affectation n'est faite aux fonds de prévoyance les bénéfices ont sensiblement progressé, puisqu'ils n'avaient été que de 24,5 millions en 1937 (dont 17 millions et demi avaient été distribués).

D'autre part, une assemblée extraordinaire se tiendra à l'issue de l'assemblée ordinaire du 28 mars. Il lui sera proposé de porter le capital de 13.200.000 francs à 33 millions de francs, par l'émission au pair de 198.000 actions nouvelles de 100 francs, à raison de 3 actions nouvelles de capital pour 2 actions de jouissance, entièrement réservées aux actionnaires et libérées dès la souscription. Les actionnaires pourront souscrire à titre irréductible et réductible.

Il apparaît que l'opération a au moins autant pour objet de mettre le fonds social en harmonie avec l'importance de la société que de procurer des fonds nouveaux à l'entreprise. De toute façon, elle sera avantageuse pour les actionnaires.

L'action Djebel-Djerissa vaut 3.700 francs. Son rendement est avantageux. Il est toutefois prudent de ne plus escompter une rapide progression des profits : le facteur monétaire ne jouera plus et le ralentissement de la sidérurgie britannique, qui est le

IL (

principal client de Djerissa — 508.000 tonnes sur un total de 727.000, soit 70 % en 1937 — risque d'entraîner une diminution des ventes de minerais.

- risque a entrainer and

DJEBEL-DJERISSA (Les Annales coloniales, 14 mars 1939)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée la distribution d'un dividende de 300 francs par action contre 125 pour l'exercice précédent.

À l'issue de l'assemblée ordinaire est convoquée une assemblée extraordinaire à laquelle il sera proposé de porter le capital social de 13.200.000 francs à 33 millions de francs par l'émission au pair de 198.000 actions nouvelles de 100 francs, à raison de 3 actions nouvelles de capital pour 2 actions de jouissance entièrement réservées aux actionnaires et libérées dès la souscription.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 30 mars 1939)

L'assemblée du 28 mars a approuvé les comptes de l'exercice 1938 et fixé le dividende à 300 francs par action de jouissance.

Le conseil indique dans son rapport que pour l'exercice en cours, les prévisions d'expéditions pour la France et l'Allemagne restent limitées, notamment pour ce dernier pays, un contingent relativement réduit ayant été fixé, à la société par le ministère. En ce qui concerne l'Angleterre, les expéditions sont également restreintes mais avec une tendance marquée à l'amélioration pour le resta de l'année.

Réunis en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont voté, l'augmentation du capital social de 13.200.000 francs à 33 millions par l'émission au pair de 198.000 actions nouvelles de capital de 100 francs, portant jouissance du 1er janvier 1939.

Un droit de préférence est réservé aux actionnaires actuels.

Un droit de preference

GROUPE MOKTA-EL-HADID - DJEBEL-DJERISSA (*Le Temps*, 7 juillet 1939)

Expéditions du groupe pour le premier semestre de 1939, comparées avec celles de l'année 1938 tout entière : mines de Benisaf : 141.212 tonnes contre 228.541 ; mines de Dierissa : 326.112 tonnes contre 643.205.

SOCIÉTÉ DE DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 1er décembre 1939)

Un acompte de dividende de 26 francs par action de capital, et de 20 francs par action de jouissance sera mis en payement le 12 décembre. L'an dernier, l'acompte avait été de 60 francs par action de jouissance, les seules qui existaient alors, mais cette année la distribution s'applique à un capital porté de 13.200.000 francs à 33 millions.

_____'

Annuaire Desfossés 1940, p. 752:

Conseil d'administration : MM. L. de Nervo, pdt ; A. de Dietrich, E[dmond] de Joannis, E. Mallet, C. Hay, H. Bouruet-Aubertot, O. Cambefort, G. Boulogne, F. Basset, J. Puerari.

Commissaires aux comptes : E. Hibon, de Martignac.

Commissance day comp

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 9 mai 1940)

Le conseil dans sa séance d'hier a décidé de proposer à la prochaine assemblée la distribution d'un dividende brut de 76 francs par action de capital et de 70 francs brut par action de jouissance, au titre de l'exercice 1939.

Le dividende afférent à l'exercice 1938 avait été de 300 francs par action de jouissance. Du fait de l'augmentation du capital réalisée fin mars 1939, l'actionnaire qui avait touché pour deux actions de jouissance 600 francs reçoit cette année — pour ses trois actions de capital nouvelles et ses deux actions de jouissance anciennes — une répartition totale de 368 francs.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 18 mai 1940)

Le solde créditeur qui ressort au bilan au 31 décembre 1939 est de 26.846.094 francs contre 41.684.210 francs pour 1938. Rappelons que le dividende proposé est de 70 francs par action de jouissance et de 76 francs par action de capital.

Laurent-Gaston BOULOGNE (1865-1942), président

Polytechnicien.

Directeur des Territoires du Sud algérien (février 1920-mai 1924).

Puis administrateur de sociétés.

Président de la Société foncière de la Méditerranée. Voir encadré.

DJEBEL-DJERISSA (Le Journal, 7 décembre 1941)

Résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 juillet 1941 : 3.152.473 fr. contre 2.435.113 fr. pour l'exercice précédent. Le dividende proposé serait de 6 % par action contre 5 %.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 27 janvier 1942) Les opérations de souscription à l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 1941 auront lieu du 5 février 1942 au 5 mars 1942.

Les souscriptions seront reçues par l'intermédiaire de tous les guichets du Crédit Lyonnais et de la Société Générale.

DJEBEL-DJERISSA (*Le Journal*, 2 février 1942)

Augmentation du capital de 33 millions à 49.500.000 fr. Par émission au pair et introduction ultérieure sur le marché de 165.000 actions nouvelles de 100 fr., jouissance du 1^{er} janvier 1942. Droit : une action nouvelle pour deux anciennes.

DJEBEL-DJERISSA (Le Temps, 9 mai 1942) (Le Journal, 11 mai 1942)

L'assemblée du 5 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1941 se soldant par un bénéfice de 1.095.495 francs. Elle a décidé d'affecter 54.774 francs à la réserve légale, 806.727 francs à la réserve pour risques en cours et de reporter le solde de 233.994 francs.

DJEBEL-DJERISSA (*Le Journal*, 14 septembre 1942)

Admission à la cote officielle de la Bourse de Paris des 165.000 actions nouvelles de 100 francs, numéros 330.001 à 495.000, représentant l'augmentation du capital à 49.500.000 francs.

NÉCROLOGIE Gaston Boulogne (*Le Temps*, 3 novembre 1942)

Le 30 octobre 1912 ont été célébrées, dans la plus stricte intimité, les obsèques de M. Gaston Boulogne, ancien élève de l'École polytechnique, ancien vice-président de la compagnie de Mokta-el-Hadid*, président de la société du Djebel-Djerissa, administrateur de la Compagnie de Gafsa, censeur de la Banque de l'Algérie, décédé le 27 octobre 1942, à l'âge de 77 ans, après une courte maladie.

De la part de : M. André Steverlynck, M^{lle} Marcelle Steverlynck et de M^{me} Albert Jourdain.

(Paris-Municipal, 30 avril 1944)

L'assemblée générale du 25 avril 1941 a décidé qu'il ne sera pas distribué de dividende au titre de 1943.

L'assemblée réélit pour six ans MM. Bouruet-Aubertot, Hottinguer et Puerari, administrateurs sortants.

En conséquence, le conseil se trouve composé de la manière suivante : MM. Bouruet-Aubertot, Cambefort, baron de Dietrich, Hottinguer, Mallet, baron Léon de Nervo, J. Puerari.

Annuaire Desfossés 1945, p. 768:

Conseil d'administration : MM. H. Lafond, pdt ; H. Bouruet-Aubertot, O. Cambefort, baron de Dietrich, Hottinguer, E. Mallet, J. Puerari.

Commissaires aux comptes : E. Hibon, de Martignac.

Annuaire Desfossés 1948, p. 821:

Conseil d'administration : MM. H. Lafond, pdt ; H. Bouruet-Aubertot, O. Cambefort, baron de Dietrich, Hottinguer, E. Mallet, A. Hay, R. Boissonnas

Commissaires aux comptes : E. Hibon, de Martignac.

Diebel-Dierissa (L'Information financière, économique et politique, 22 mai 1952)

L'assemblée ordinaire du 20 mai a approuvé les comptes de 1951 qui se soldent par un bénéfice net de 472 millions 542.368 fr. et voté un dividende brut de 1.650 fr., dont 500 fr. au titre de la répartition exceptionnelle décidée par l'assemblée extraordinaire (voir ci-dessous) par action de 2.500 fr. non amortie, 1.120 fr. par action de 2.500 fr. partiellement amortie, 330 francs dont 100 fr. au titre de la répartition exceptionnelle par action de 500 fr. non amortie et 224 fr. par action de 500 fr.

Le rapport signale que la production de minerai s'est élevée à 778.020 tonnes contre 662.978 tonnes en 1950. Les expéditions ont atteint le chiffre de 768.901 tonnes contre 624.666 tonnes en 1950. L'Angleterre reste le principal bénéficiaire de ces expéditions ; le surplus se répartit entre la France. l'Amérique. la Hollande, l'Italie et l'Allemagne. La demande de minerai de fer reste active pour tous pays et les contrats de vente de minerai de la Société atteignent 800.000 tonnes pour l'année 1952 à des prix améliorés.

L'assemblée extraordinaire a décidé : a) l'annulation des effets de l'amortissement antérieurement pratiqué sur celles des actions qui sont actuellement amorties de 500 fr. (ex-actions de jouissance) ; b) la répartition exceptionnelle aux autres actions d'une somme brute de 500 fr. par titre. Ainsi les droits de toutes les actions seront unifiés.

Les assemblées spéciales des propriétaires d'actions de 2.500 francs non amorties et amorties de 500 francs ont ratifié ces décisions.

Annuaire Desfossés 1953, p. 620:

Conseil d'administration : MM. H. Lafond, pdt ; H. Bouruet-Aubertot, baron A. de Dietrich, Hottinguer, E. Mallet, A. Hay, R. Boissonnas

Commissaires aux comptes : J. Hibon, G. Noyau.

DJEBEL-DJERISSA [Desfossés 1956/590]

S.A., 11 juillet 1899.

Paris, 6, rue de la Victoire.

Lafond (Henri)(1894-1963)(ing. Mines. Avril 1942: secr. gén. à l'énergie. Assassiné, probablement par l'OAS), 123 (Bq fr.-pol.), 137 (pdt BUP), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 454 (SCAC), 585 (Ouenza), 590 (pdt Djebel-Djerissa), 593 (pdt Mokta)(1953-1963), 608 (pdg Huaron), 685 (Canadian Petrofina ltd), 704 (Total), 900 (Tréfileries et laminoirs du Havre), 951 (Penhoët), 1365 (Péchiney), 1433 (v.-pdt Gafsa), 1567 (Lafarge), 1758 (Cie marocaine).

Dietrich (baron Albert de)[1861-1956][ép. Lucie Hottinguer], 590 (Djebel-Djerissa).

Hottinguer (baron Rodolphe)(1902-1985), 128 (UEIF), 216 (Banque ottomane), 570 (Minemet), 590 (Djebel-Djerissa)[par parenté avec Alb. de Dietrich marié à Lucie Hottinguer], 653 (Vieille-Montagne), 850 (Châtillon-Commentry), 921 (Cie frse des métaux), 1433 (Gafsa), 1792 (Caout. Donaï), 1821 (Kléber-Colombes), 2205 (Didot-Bottin).

Mallet (André) ¹², 590 (Djebel-Djerissa), 626 (Étains de l'Indochine), 630 (Étains et wolfram du Tonkin), 947 (Ateliers et chantiers de la Loire), 993 (Batignolles-Châtillon), 1758 (Cie marocaine))[et des Mines de Bou-Skour et de l'Issougri (AEC 1951)], 2056 (Lesieur-Afrique Dakar).

Hay (Alexander)[/₀][probablement desc. de l'adm. anglais Cyril Hay], <u>454</u> (SCAC), 590 (Djebel-Djerissa), 593 (Mokta), 1433 (Gafsa).

Boissonnas (Rémi)[xx/x0][fils de Jean B. et de Geneviève Mirabaud][Mirabaud, puis (1953)BUP], 106 (Bq Syrie + Liban), 203 (Cie algérienne de crédit et de bq), 216 (Bq ottomane), 226 (Santa-Fé), 335 (P.-O.), 568 (Ass. minière), 590 (Djebel-Djerissa), 593 (Mokta), 1484 (Salins du Midi), 1732 (SHO), 1749 (Cie algérienne).

Duby (André), 590 (dir. gén. Djebel-Djerissa), <u>593</u> (dir. gén. Mokta-el-Hadid), 608 (Huaron). Bidet (Octave), 454 (SCAC), 590 (secr. gén. Djebel-Djerissa), 593 (secr. gén. Mokta).

Hibon (J.), 454 (comm. cptes suppl. SCAC), 590 (comm. cptes Djebel-Djerissa), 591 (comm. cptes Mines de Douaria-Tunisie).

Noyau (G.), 454 (comm. cptes SCAC), 590 (comm. cptes Djebel-Djerissa), 702 (comm. cptes suppl. Docks des alcools, lubrifiants et carburants), 2076 (comm. cptes Consortium indus. viandes).

OBJET : L'exploitation du gisement de fer du Djebel-Djerissa, situé dans le massif du Kef (Tunisie), au sud de Tunis, à. 22 km environ de la mar.

PARTICIPATIONS : Cia andaluza de minas ; Chérifienne d'Études minières.

CAPITAL SOCIAL: 521.025.000 fr., divisé en 208.410 actions de 2.500 fr. A l'origine, 4.500.000 fr., ramené en 1905 à 3.600.000 fr. par la réduction de 500 fr. à 400 fr. de la valeur nominale de chaque action. Il a été porté à 13.200.600 fr. en octobre 1930 par la conversion des 45.000 cinquièmes de parts existante en 30.000 actions de jouissance (3 cinquièmes de parts pour 2 actions de jouissance) et création au pair de 66.000 actions nouvelles. Porté en 1939 à 33 millions par l'émission d'actions au pair (3 nouvelles de capital pour 2 jouissances anciennes) et en 1941 à 49.500.000 fr., par l'émission au pair de 165.000 actions de 100 fr. (1 pour 2 anciennes) jouissance 1er janvier 1942. Porté en 1946 à 52.102.500 fr. par la création de 26.025 actions nouvelles de 100 fr., dont 19.995 de capital et 6.930 de jouissance pour règlement de l'impôt de solidarité nationale, puis à 104.205.000 fr. par l'émission à 110 fr. de 521.025 actions nouvelles de 100 fr. (1 nouv. pour 1 anc.). Porté en 1949 à 521.025.000 fr. par incorporation de réserves et élévation du nominal de 100 300 fr. A partir du 2 janvier 1951, titres regroupés en 2.500 fr.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : En mars ou avril.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale. Sur le solde, affectations éventuelle aux réserves, puis 95 % à toutes les actions et 5 % au conseil.

SERVICE FINANCIER: Crédit Lyonnais et siège social pour les coupons nominatifs.

TRANSFERTS, OPPOSITIONS: Siège social

COUPONS NETS AU PORTEUR : no 1 (25 juin 1951), 635 fr. ; 2 (16 juin 1952), 1.355 fr. ; 3 (18 mai 1953), 2.583 fr. ; 4 (17 mai 1954), 3.075 fr. ; 5 (16 mai 1955), 3.075 fr.

¹² André Mallet (1897-1964) : banquier à Paris. Administrateur (1928), puis président (1934) des Étains de l'Indo-Chine. Voir encadré.

MINERAI DE FER

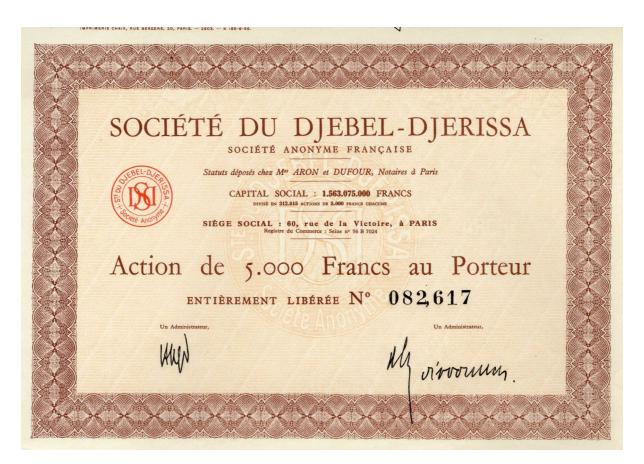
(en tonnes)	1949	1950	1951	1952	1953	1954
Production	620.768	662.978	778.020	836.224	914.276	812.108
Expédition	686.774	624.666	768.901	859.214	901.939	770.538

	Amort.	Provis.	Bénéfice net	Réserves	Divid. et tant.	Divid. brut par act.
		(En 1	(En fra	ancs)		
1945	2.097	15.698	42.772	2.088	40.684	76
1946	6.979	13.955	20.940 00	_	20.940	410
1947	5.863	5.264	44.961	2.248	42.714	40
1948	88.239	90.000	248.777	133.669	115.108	106
1949	80.202	40.000	265.691	125.273	140.117	130
1950	107.278	86.000	238.489	70.949	167.640	775
1951	135.314	70.000	472.642	127.670	844.872	1.650
1952	160.592	250.000	1.215.836	526.437	689.399	3.150
1953	199.395	250.000	1.611.897	790.871	821.025	3.750
1954	210.087	125.000	887.380	66.354	821.025	3.750

BILANS AU 31 DECEMBRE

1950	1951	1952	1953	1954
1.406.103	1.671.602	2.704.457	3.676.541	3.610.769

1956 : CAPITAL PORTÉ À 1.563.075.000 FR.



<u>Coll. Serge Volper</u> SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA Société anonyme française

Statuts déposés chez Me Aron et Dufour, notaires à Paris

Capital social : 1.563.075.000 FR divisé en 312.615 actions de 5.000 fr. chacune

Siège social : 60, rue de la Victoire, à Paris Registre du commerce : Seine nº 56 B 7024

ACTION DE 5.000 FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée Un administrateur (à gauche) :

Un administrateur (à droite) : Rémi Boissonnas Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux. — 3803. — K 185-6-59

Djebel Djerissa (L'Information financière, économique et politique, 28 mai 1959)

L'assemblée ordinaire du 26 mai a approuvé les comptes de 1958 se soldant par un bénéfice net de 837 millions 821.324 fr. et fixé, comme prévu, le dividende à 2.500 fr. brut par action de 5.000 fr., soit net 1.950 fr., payable à partir du 2 juin.

Le chiffre d'affaires en 1958 (exploitation de Djerissa) a atteint 4 milliards 792.001.462 francs.

Le rapport du conseil signale que les conditions générales de l'exploitation au cours de l'exercice ont été normales, comme l'année précédente.

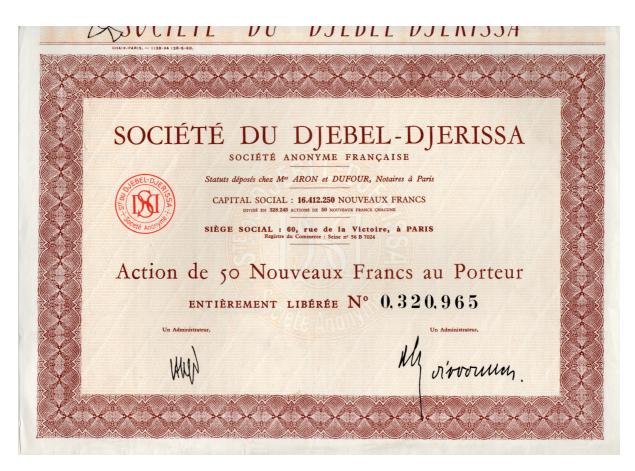
Une monnaie nationale tunisienne, le dinar, a été créée le 1^{er} novembre 1958. La parité du dinar, d'abord fixée à 1.000 francs, a été portée à 1.175,45 francs lors de la dévaluation française de décembre dernier, de sorte que pour nos exportations, le change des devises, exprimé en dinars, n'a subi aucune modification.

Le renversement de la tendance dans l'accroissement de la production sidérurgique mondiale a eu des conséquences directes sur le rythme des expéditions, surtout au cours du second semestre; alors que les prévisions de ventes pour l'année entière s'élevaient à 1 million de tonnes environ, les livraisons effectives ont été de 884.688 tonnes seulement.

Pour l'exercice en cours, les expéditions devraient atteindre un tonnage de l'ordre de 800.000 tonnes.

Les prix du marché mondial sont en baisse par rapport à l'année 1958.

1960: CONVERSION DU CAPITAL EN NOUVEAUX FRANCS



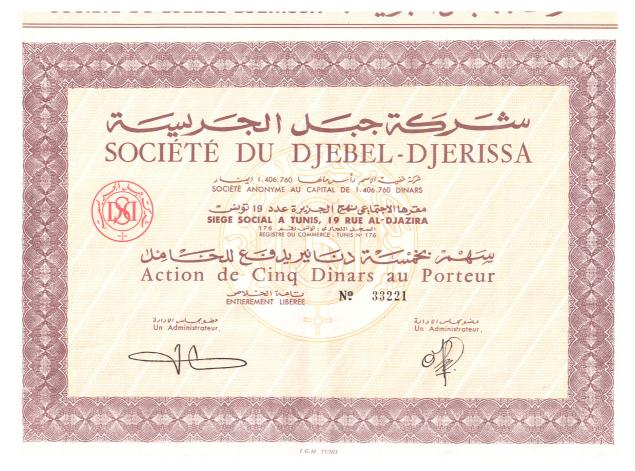
Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA Société anonyme au capital de 16.421.250 nouveaux francs

Statuts déposés chez Me Aron et Dufour, notaires à Paris

Siège social : 60, rue de la Victoire, à Paris Registre du commerce : Seine n° 56 B 7024

ACTION DE 50 NOUVEAUX FRANCS AU PORTEUR entièrement libérée Un administrateur (à gauche) : ? Un administrateur (à droite) : Rémi Boissonnas Chaix-Paris



Coll. Jacques Bobée

SOCIÉTÉ DU DJEBEL-DJERISSA Société anonyme au capital de 1.406.760 dinars

Statuts déposés chez Me Aron et Dufour, notaires à Paris

Siège social à Tunis, 19, rue Al-Djazira Registre du commerce : Tunis nº 176

ACTION DE 5 DINARS AU PORTEUR entièrement libérée Un administrateur (à gauche) : ? Un administrateur (à droite) : ? I.G.M. Tunis

Groupe Mokta (mai 1963)

Au cours du premier trimestre 1963, les expéditions du groupe se sont élevées (en milliers de tonnes) et par comparaison avec la période correspondante de 1962 : MINERAI DE FER. — Djerissa : 175, contre 216 ; Khanguet : 32, contre 40 ; C.A.M. [Andaluza de Minas] : 108, contre 159. Soit, au total : 315, contre 415.

Who's who européen, 1967:

MALLET *André* Étienne. Banquier. Né à Paris, le 7.12.1897. F. : de Guillaume [1860-1945. Fils d'Arthur] et de Marie-Adélaïde Grunelius [1866-1945]. M. : le 17.10. 1930, à Limoges, avec Mary [Haviland] de Luze. Enf. : Constance [1931. Ép. 1957 Charles Michel Le Tonnellier de Breteuil (1926), puis en 1964 Stephen Kargere (1934-1994)], Claire [1938. Ép. 1962 Marc Anthony Bouchayer (Grenoble 1936)] et Robert [1942. Ép. Ariane Schyler-Schröder]. Ét. : Coll. Normandie. Gr. : dipl. H.E.C. Carr. : associé-gérant banquiers « Mallet frères et Cie ». Décor. : ch O. nat Légion d'hon., cr. de guerre G.M. I. Membre : Jockey Club. A. priv. : 12, boulevard de Courcelles, 75 Paris 17 et 76 Varengeville-s./Mer ; prof., 37, rue d'Anjou, 75 Paris 8, France.